

Conseil municipal

18 octobre 2016

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Agnès THEARD, Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Valérie LABORDE (*Maires-adjoints*), Bernadette GRELU, Patrice FORGET (à partir du point 2), Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Carmen OJEDA-COLLET, Gwenaëlle VELOU, Laurence SEGUY, Jean-François BARATON, Stéphane DASSÉ, Frédérique VIAL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Stéphane MICHEL (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Patrice FORGET (point 1), Anne-Sophie MARADEIX, Fabrice VIEILLE, Fleur MCGREGOR, Olivier MOUSTACAS, Monique FERNEZ (*Conseillers municipaux*).

Procurations :

Mme Anne-Sophie MARADEIX	à	Mme d'ESTEVE
Mr Fabrice VIEILLE	à	Mme VELOU
Mme Fleur MCGREGOR	à	Mme TRINIAC
Mr Olivier MOUSTACAS	à	Mr SOUDRY
Mme Monique FERNEZ	à	Mr Stéphane MICHEL

Secrétaire de séance : Mme Birgit DOMINICI (*Conseillère municipale*)

ORDRE DU JOUR

ELECTION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE	3
I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016.....	3
II. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES	4
1. Débat d'orientations budgétaires 2017	4
2. Durée d'amortissement des immobilisations et neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.....	19
3. Autorisation accordée au comptable public d'exécuter des écritures comptables non budgétaires	20
4. Modification du tableau des effectifs.	21
III. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE	22
1. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et bilan de la concertation	22
2. Demandes de subventions pour la création d'un terrain synthétique au stade Duchesne	36
3. Convention pour le versement d'une offre de concours par la SIEMP au bénéfice de La ville de la Celle Saint-Cloud.....	39
4. Autorisation de lancement du marché d'éclairage public	40
5. Rapport d'activité 2014 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)	42
IV. VIE SOCIALE ET FAMILLE	43
1. Sectorisation scolaire allée Victor Hugo	43
V. DECISIONS MUNICIPALES	44
VI. QUESTIONS DIVERSES.....	46
Index.....	Erreur ! Signet non défini.

Monsieur le Maire

Merci de faire l'appel Sylvie.

Madame d'ESTEVE

Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame THEARD, présente. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame LABORDE, présente. Madame GRELU, présente. Monsieur FORGET (à partir du point 2). Madame DOMINICI, présente. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, procuration à Madame d'ESTEVE. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, présent. Madame OJEDA-COLLET, présente. Madame VELOU, présente. Madame SEGUY, présente. Monsieur VIEILLE, procuration à Madame VELOU. Madame MCGREGOR, procuration à Madame TRINIAC. Monsieur MOUSTACAS, procuration à Monsieur SOUDRY. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSÉ, présent. Madame VIAL, présente. Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, procuration à Monsieur MICHEL, et Monsieur MICHEL, présent.

ELECTION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Merci Sylvie. Nous devons procéder comme d'habitude à la désignation d'un ou une secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a un ou une candidat(e) ?

Merci Birgit de ta candidature spontanée. Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Birgit est élue à l'unanimité secrétaire de séance, merci beaucoup

Madame Birgit DOMINICI, conseillère municipale, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur BARATON

Juste pour une précision, Monsieur le Maire : page 69, nous parlons de commission d'appel d'offres où tous les groupes sont représentés. Cela est vrai dans les commissions d'affaires techniques, mais dans celle-ci, seul notre groupe est représenté.

Monsieur le Maire

Dont acte, c'était une erreur de ma part. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

II. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

1. Débat d'orientations budgétaires 2017

Monsieur le Maire

Je vais donner la parole dans quelques secondes à Pierre. Il y aura également l'arrêt du projet de PLU et le bilan de la concertation en deuxième point, et des projets de délibérations importants. Nous aurons l'occasion, après la présentation de ces délibérations, de faire le point sur un certain nombre de sujets d'actualité concernant notre commune.

Nous allons tout de suite aborder le débat d'orientations budgétaires, juste avant de passer la parole à Pierre je vais rappeler un peu ces grandes orientations qui comportent deux volets de nature différente, aussi bien en termes d'horizon que de qualité. Il y a un volet de court terme et un volet de moyen terme. Le premier est essentiellement budgétaire et va resituer le projet de budget 2017 dans un contexte que vous connaissez bien, celui des années 2015 – 2017, marqué par une réduction sans précédent des concours de l'État. Le second, au-delà de la période 2017, 2018, 2019 vise à tracer des orientations de fond pour l'avenir de notre ville.

Vous voyez qu'il y a là comme un hiatus entre le programme à 3 ans, très budgétaire, qui encadre nos décisions, qui donne une ligne de fuite concernant nos options budgétaires, et des perspectives à moyen terme qui vont au-delà de 2019 et qui présentent des orientations de fond que nous souhaitons poursuivre et mettre en œuvre.

Je ne voudrais pas rappeler la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvent aujourd'hui les communes du fait de la réduction drastique de la DGF. Réduction qui se conjugue, pour certaines communes comme la nôtre en particulier, avec une forte augmentation des prélèvements de péréquation.

Je pense qu'il faut rapporter cela à l'évolution des finances de l'État. Je ne souhaite pas faire de politique générale mais cela m'intéresse et vous tous également. L'effort qui est le nôtre dans le cadre de cette baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, ou de l'augmentation des prélèvements de péréquation, horizontaux pour l'essentiel, avait pour signification de contribuer au redressement des finances de l'État. Or, regardons ce qui s'est passé en 2015, regardons le commentaire du projet de loi de règlement qui sera voté dans les prochains jours. Cette loi de l'État approuve l'exécution budgétaire des comptes de l'État pour l'année 2015 à la fin de 2016. Il faut savoir, et cela sera écrit dans les commentaires accompagnant ce projet de loi de règlement, que la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement aux communes d'environ 4 milliards, a été exactement compensée par l'augmentation des dépenses de l'État entre 2015 et 2014. C'est-à-dire que l'État a continué à dépenser de plus en plus, en disant qu'il n'aggravait pas le déficit parce qu'il avait supprimé 4 milliards aux collectivités locales. C'est la réalité. Il ne s'agit pas pour moi, et je ne le ferai certainement pas, de pointer en permanence l'Etat, mais je le fais lorsque, dans ses responsabilités budgétaires, il se comporte de manière aussi irresponsable.

Pour notre ville, il faut savoir que cette baisse de la DGF augmentée des péréquations, va représenter une perte de ressources d'un million de plus. C'est-à-dire, par rapport à l'année 2014, 3 millions. Face à cette dégradation de nos ressources, que font les collectivités ? La plupart augmentent les taux d'imposition. Vous avez vu qu'il ne s'agit pas seulement des communes, mais aussi des départements qui augmentent parfois très fortement les impôts.

Nous refusons de rentrer dans cette logique en augmentant les taux d'imposition. Nous l'avons fait depuis des années et nous voulons poursuivre cette politique. Nous reconduirons strictement, en 2017, ces orientations déjà mises en œuvre au cours des années précédentes : stabilité fiscale sans augmentation des taux d'imposition ; une attention portée à l'évolution des besoins de la population, notamment des familles qui sont au cœur de la vie celloise, et nous participerons à un

fort développement de l'accueil périscolaire correspondant à une très forte demande des familles ; une rigueur accrue pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, Pierre y reviendra dans la présentation des orientations budgétaires, et notamment des dépenses de personnel qui s'établiront en diminution pour la première année, malgré le développement des services et la revalorisation de l'indice. Je demanderai tout à l'heure à Laurence de nous expliquer les différents mécanismes en matière de gestion de personnel. Il y a la variable effectifs, bien évidemment, mais il y a également la politique de rémunération, il y a le GVT positif, mais également l'effet de noria qui permet de contrôler, de maîtriser un peu l'évolution des dépenses de personnel qui représente tout de même la moitié de nos dépenses de fonctionnement. Enfin, dans ces grandes orientations budgétaires, le maintien d'un programme d'investissement important, comparable au montant d'investissement des années passées, parce que nous voulons continuer à améliorer et renouveler nos équipements, à en créer de nouveaux, embellir la ville. Ceci, avec un recours mesuré à l'emprunt, dans un contexte cette année de taux relativement bas, pour ne pas dire exceptionnellement bas.

Au-delà de ces mesures budgétaires de court terme, il nous faut nous projeter à plus long terme, et nous le ferons en 2017, en ouvrant trois chantiers déterminants pour l'avenir de la ville que je voudrais vous rappeler :

- Le premier est évidemment le démarrage du projet Cœur de ville, avec l'assistance du cabinet d'architecture et d'urbanisme Devillers. Il a été choisi par la commission d'appel d'offres, et nous avons fait en sorte de respecter très scrupuleusement les procédures de désignation pour éviter tout risque de critiques, de contestations, voire de recours sur cette procédure, et nous avons désigné un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de très grande qualité.
- Le deuxième sujet sur lequel nous allons avancer en 2017, c'est l'ouverture du quartier de Beauregard à de nouveaux bailleurs. Ce quartier est aujourd'hui essentiellement géré par un bailleur social, la SIEMP, qui dépend de la Ville de Paris, et cela apportera au quartier une diversité qui lui fait aujourd'hui défaut. Nous l'avons d'ailleurs vu récemment avec la création et l'ouverture des 52 logements Victor Hugo, qui sont une réussite, accessibles. Il faut savoir qu'aujourd'hui, dans le domaine de Beauregard, le nombre de logements accessibles est extrêmement faible alors que la demande est très élevée. En lien avec la SIEMP, nous avons fait en sorte que plus de 60 % des nouveaux entrants dans ces logements soient des résidents de la Celle-Saint-Cloud, des habitants du domaine de Beauregard.
- Le troisième projet est de plus long terme : c'est l'étude d'un rapprochement étroit avec la ville de Bougival. Cela peut conduire, si cela s'avère utile et bénéfique pour nos communes, jusqu'à une éventuelle fusion de communes, et à la création d'une nouvelle commune, dans une perspective de réduction durable des moyens des collectivités. Nous l'avons vue marquée au cours des trois dernières années par des baisses de dotations et des augmentations de prélèvements, toutes les communes sont impactées, nous ne pouvons pas faire comme si ces impacts budgétaires n'existaient pas et nous devons travailler à une très forte mutualisation avec les communes proches qui partagent les mêmes objectifs, qui font également face aux mêmes problématiques, en essayant d'avancer en mettant en commun les moyens, dans un objectif de qualité des services rendus, mais aussi d'économie des coûts.

Je vais maintenant donner la parole à Pierre qui va rentrer dans le détail.

Monsieur SOUDRY

Nous allons reprendre les points que Monsieur le Maire a présentés en les examinant de façon plus détaillée.

Ces orientations sont toujours marquées par la réduction des concours de l'État. Nous sommes dans cette période 2015 – 2016 – 2017, trois ans au cours desquels l'État a prévu de diminuer

considérablement et de façon croissante ces concours. Nous nous situons donc à la dernière de ces trois années dans cette même période. Ensuite, il y a la réaffirmation très forte de notre politique de stabilité fiscale, du maintien et même de l'amélioration des services, tout ceci n'étant possible que grâce à une rigueur de gestion qui s'exerce, non pas ponctuellement, mais dans la durée et qui nous permet de maintenir un budget d'investissement important. Enfin, nous aurons une ouverture sur les grands chantiers qui verront leur démarrage en 2017.

Le contexte : vous le connaissez, cela fait deux ans que nous en parlons, cette année nous allons avoir une nouvelle réduction de la DGF, une nouvelle augmentation du prélèvement de péréquation, ce qui fait que nous allons perdre 1 million de ressources par rapport à l'année dernière, qui elle-même avait déjà perdu 1 million par rapport à 2015, qui elle-même avait perdu 1 million par rapport à 2014. En trois ans, nous avons perdu 3 millions de ressources.

Quelques graphiques pour illustrer cela : voilà la DGF que nous avons qui, après plusieurs années d'augmentation lente puis de stagnation, s'était mise à descendre doucement, de façon à ce que l'on puisse se préparer année après année à cette baisse. Puis, à partir de 2015, il y a eu une chute rapide et forte de cette DGF. Même si cette chute sera plus faible en 2017, parce que devant les récriminations unanimes des maires, le gouvernement a décidé pour cette troisième année de réduire de moitié la réduction qu'il devait faire, elle reste tout de même d'actualité. Nous allons donc perdre environ 400 000 euros de DGF cette année.

Le deuxième phénomène, c'est le prélèvement de péréquation. Il est opéré sur les communes dites riches, dont nous sommes, au profit des communes dites pauvres. La DGF impacte toutes les communes, mais comme les communes pauvres ne peuvent pas payer la baisse de la DGF, les communes riches vont payer, non seulement la baisse de leur DGF, mais aussi celle des communes pauvres. C'est ce qui s'appelle le prélèvement de péréquation. Celui-ci n'a cessé d'augmenter depuis 2014, il devait augmenter un peu plus en 2017, mais le gouvernement, devant la levée de boucliers des maires, a décidé qu'il augmenterait très peu. Ce qui est grave dans ce prélèvement de péréquation (c'est l'effet domino que nous encaissons à la fin), c'est que jusqu'à présent, l'intercommunalité en payait une partie, environ la moitié. Nous voyons donc, par exemple, qu'en 2014, sur ce prélèvement de 351 000 € que devait payer la ville, l'intercommunalité de Versailles Grand parc en a payé 144 000, environ 40 %, il en restait 60 % à la charge de la ville. Même chose en 2015 et en 2016, VGP a pris à sa charge la moitié du prélèvement de péréquation. Dans nos comptes, il a pesé pour 428 000 € et non pas 855 000 €.

Malheureusement, les intercommunalités étant à leur tour touchées par la baisse de la DGF, elles réduisent ce qu'elles donnaient aux communes. Très clairement, VGP a décidé, après avoir donné 50 % du prélèvement de péréquation jusqu'à présent, qu'elle n'en paierait plus que 10 %. Lorsque l'on a quelqu'un en aval, il suffit de fermer les robinets, mais c'est celui qui est en aval de tout qui ramasse tout finalement. C'est ce qui se passe pour nous, et cette année nous aurons une hausse considérable du prélèvement de péréquation, puisque nous allons donner près d'un million à ce fond de péréquation. Cette année, c'est beaucoup plus le prélèvement de péréquation que la DGF qui va nous impacter, alors que les années précédentes c'était environ la moitié.

En additionnant DGF et péréquation, cela fait une perte d'un million par rapport à l'exercice précédent, et 3 millions par rapport à l'exercice 2014. Pour voir un peu ce que cela représente pour nos finances, il faut savoir qu'avant ces trois années de baisse, en 2014, nous avons un excédent de fonctionnement de 3,2 millions. Lorsque vous enlevez 3 millions, c'est tout de même dur, il faut donc réagir pour éviter la ponction qui nous reste de l'autofinancement et du résultat de fonctionnement, et c'est ce à quoi nous nous employons, tout en préservant la qualité et l'étendue des services.

Le deuxième point : devant ces difficultés, beaucoup de communes ont une politique d'augmentation des taux, de la fiscalité. Nous persistons et signons : nous n'augmenterons pas les

taux d'imposition en 2017, c'est-à-dire que la taxe d'habitation sera maintenue à son taux actuel qu'elle a déjà depuis sept ou huit ans, de 13,11 %, et la taxe foncière à 12,19 %. C'est une stabilité qui s'exerce dans la durée, malgré ce contexte, c'est une politique voulue, délibérée de stabilité des taux. Nous sommes l'une des rares communes qui font cela, beaucoup augmentent les taux. Si nous regardons sur le long terme l'évolution de nos taux avec celui des villes comparables, nous voyons que l'écart augmente. Je vous ai mis un article du Parisien du mois de mai : « Les impôts locaux à la hausse dans près d'un tiers des communes », et nous ne sommes pas dans ce cas-là.

Malgré cela, nous faisons attention à l'évolution des besoins de la population, et au maintien et à l'amélioration des services. Nous n'allons pas prendre en revue toutes les facettes de l'offre, mais j'ai pris un secteur qui, aujourd'hui, se développe beaucoup car il y a des besoins croissants : l'offre périscolaire. À la rentrée 2016 – 2017, nous avons offert 100 places supplémentaires à travers l'ouverture du centre de loisirs Cité juste à côté. L'accueil en centre de loisirs représentait environ 400 places, nous passons à 500, c'est-à-dire une augmentation de 25 % de l'offre périscolaire, ce qui est un effort important en faveur des familles.

Le deuxième effort est le maintien d'une tarification adaptée aux besoins des familles, notamment à travers la carte « Famille plus ». Celle-ci permet aux familles les plus modestes d'avoir accès à tous les services de la ville. Pour celles-ci, dans notre ville, un repas à la cantine coûte 1,27 € et une journée en crèche coûte 1,36 €. Essayez d'en trouver une au même prix. Il y a donc un effort important en matière de tarification pour les familles les plus modestes et il faut avoir cet ordre de grandeur en mémoire.

De plus, cette tarification est faible et nous la faisons évoluer de façon très modérée, comme les années précédentes, nous sommes dans une politique sur trois ans mise en place parallèlement à la chute de la DGF, et nous aurons une évolution annuelle de 1,5 % de cette tarification. Sur un repas à 1,27 €, cela ne représente pas énormément, en revanche, pour ceux qui peuvent payer les tranches supérieures, cela représente un peu, mais je pense que lorsque l'on gagne plus de 10 000 € par mois dans un foyer, on peut accepter 1,5 % d'augmentation du prix du repas à la cantine. Parallèlement également, nous avons maintenu, contrairement à beaucoup de communes, la gratuité des nouvelles activités pédagogiques. Voilà donc un exemple parmi d'autres, mais qui est certainement très frappant, de notre effort au quotidien en fonctionnement en faveur des familles.

Concernant la maîtrise des dépenses, pour faire face à tout cela, malgré la réduction des concours sans augmenter les impôts, il faut une gestion rigoureuse. Il faut réduire les dépenses sans nuire à l'exercice des services. Les deux grands types de dépenses sont celle des achats et celle des personnels. Pour les premières, nous agissons beaucoup à travers le renouvellement des marchés, et nous allons notamment passer à un nouveau marché de téléphonie qui baissera considérablement les prix en ville.

À travers ces exemples, nous avons à chaque fois des gains de productivité sur nos dépenses. L'autre exemple est celui des dépenses de personnels, malgré les besoins supplémentaires liés à la politique du périscolaire que nous venons de voir et à la hausse du point d'indice des fonctionnaires, c'est une réorganisation continue des services en adaptant, en remplaçant au mieux, en réorganisant qui permet de réduire ces dépenses. En 2017, nous aurons l'inversion de la courbe d'évolution des dépenses de personnels, puisque malgré tout cela nous les réduirons par rapport à celles de 2016.

Juste un mot sur la structure des effectifs, avec deux notions que nous évoquerons peut-être tout à l'heure à travers une autre délibération : les effectifs autorisés et les effectifs budgétés, puisque nous vous demanderons tout à l'heure de faire évoluer le cadre des effectifs autorisés. Vous voyez qu'au total sur la ville, nous avons 430 effectifs autorisés, et 363 effectifs budgétés. L'écart est important, et ceci filière par filière, car pour l'effectif autorisé le Conseil doit autoriser des effectifs, filière par filière, grade par grade, c'est-à-dire dans environ une cinquantaine de rubriques, que nous

ne devons pas dépasser rubrique par rubrique. Il est donc normal de prendre un peu de souplesse pour ne pas avoir à revenir tous les deux mois devant le Conseil. Nous avons donc obligatoirement un effectif autorisé qui, structurellement, est largement supérieur à l'effectif budgété, mais ce qui compte dans l'évolution des dépenses de personnels c'est bien sûr l'effectif budgété, celui que nous avons réellement. Nous voyons en même temps que dans notre effectif, c'est bien sûr la filière technique la plus importante devant la filière sociale et administrative.

Tous ces efforts permettent de maintenir un autofinancement significatif. Le budget sera vu dans un mois et demi, mais c'est une estimation, ce sont des montants indicatifs à prendre tout de même avec des pincettes. Nous devrions avoir des ressources à concurrence d'environ 31,6 millions, des charges d'environ 30,2 millions, ce qui nous donnera un résultat d'autofinancement de 1,4 million d'euros. La ressource la plus importante est tout de même encore la fiscalité qui représente 13,8 millions, et dans les charges, la plus importante est celle des dépenses de personnels de 15,9 millions, ce qui représente plus de la moitié des dépenses de la ville.

Malgré cet autofinancement réel mais moins important qu'auparavant, nous maintiendrons un budget d'investissement élevé, au niveau de celui des deux exercices précédents. Là aussi, les montants sont indicatifs, le budget les précisera, mais nous prévoyons un budget d'investissement à hauteur de 3,5 millions de nouvelles opérations, le budget comptable ajoutera aux nouvelles opérations la reprise des opérations de l'exercice précédent non encore réalisés. Nous avons un budget de 3,3 millions en 2015, 3,7 millions en 2016, nous nous situerons donc entre les deux.

Avec ce budget d'investissement, quels sont les projets que nous prévoyons ? Nous pouvons simplement citer les quatre grands projets inscrits au contrat départemental :

- L'aménagement des espaces publics Victor Hugo qui vont commencer sous peu,
- La construction d'un centre de loisirs à l'école Morel de Vindé,
- La rénovation de la salle Caravelle,
- La rénovation énergétique du groupe scolaire Morel de Vindé.

A côté de ces grands projets, il y en aura d'autres dans les différents secteurs :

Une amélioration importante avec la création d'un terrain de football synthétique. Nous en parlions depuis un certain temps et nous allons finir par l'inscrire à notre budget, après avoir bien étudié la question et fait baisser sensiblement les coûts d'un tel terrain,

Un autre exemple moins visible : la rénovation du réseau d'éclairage public. Il y a trois ou quatre ans, nous connaissions de fortes pannes qui mettaient la ville dans un noir profond, et depuis ce temps-là nous avons investi, année après année. C'est l'exemple d'un investissement qui se fait dans la durée, de rénovation de notre éclairage public.

Sur notre réseau haute tension, vous voyez qu'il y a quatre ans beaucoup des câbles étaient en mauvais état et occasionnaient ces pannes. Toute notre action a été de les transformer petit à petit en câbles neufs, verts sur l'image. Notre ville est désormais pratiquement toute en câbles verts, il reste quelques îlots orange, et cela se traduit maintenant dans les résultats, grâce à cet investissement continu. Voici les montants d'investissements réalisés année après année dans ce domaine, et ce qui est intéressant, c'est le nombre de pannes majeures. Dans les années 2011 – 2012, nous étions à 25 pannes majeures par an, pratiquement 2 par mois, et petit à petit, grâce à cet effort nous en sommes aujourd'hui à 4 pannes par an, c'est-à-dire une par trimestre. Il nous reste donc à peu près 600 mètres de câbles à remplacer, ce que nous allons faire en 2017. Nous avons dépensé plus d'un million pour cet ensemble-là, et la société qui s'occupe de ce marché

estime qu'avec quatre pannes nous sommes dans la norme. Voilà donc un exemple d'investissement porteur de résultats, même si c'est plus ingrat.

Comment va-t-on financer cet investissement ? Là aussi, ce sont des montants indicatifs, vous voyez que nous avons dégagé 1,4 million d'autofinancement, bien sûr nous bénéficions du remboursement de TVA sur les investissements. Nous avons prévu 500 000 € de subventions, ce sera peut-être plus, nous verrons cela au moment de l'établissement du budget, et nous complétons le reste, nous maintenons ce niveau d'investissement grâce à un emprunt. Puisque nous sommes dans une période de taux exceptionnellement bas, il aurait été dommage de réduire notre budget d'investissement, au prix d'une très légère augmentation d'encours de la dette, qui, à la fin de l'année sera d'environ 7 millions d'euros. Cela reste tout de même une dette très faible puisque nous serons à 325 € par habitant, c'est-à-dire loin encore de la plupart des villes comparables des Yvelines.

Un mot du budget d'assainissement : il est distinct, nous le maintiendrons également au niveau des budgets précédents, environ 400 000 € d'opérations nouvelles. Il faut tout de même savoir que cet assainissement, depuis un certain nombre d'années, est dans un contexte administratif tout à fait fluctuant, puisqu'au début nous avons une partie de ce réseau qui était dans le SMARB, le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Bougival, puis ensuite lorsque nous avons fait la CCS, ce réseau est passé en gestion CCCAS, lorsque celle-ci n'a plus existé il est passé en gestion par le SIABS, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine, et que dans quelques temps il va passer en gestion VGP. Cet assainissement et tout de même assez dur à gérer avec des contours qui changent en permanence, et il nous faut maintenant préparer ce transfert vers VGP en 2020, puisque c'est obligatoire. C'est une compétence qui va être dévolue aux intercommunalités, il nous faut donc préparer cela de façon très sérieuse pour que nous n'ayons pas de mauvaises surprises au moment de ce transfert.

Nous avons vu le budget 2017 dans cette période de rigueur, au-delà nous pouvons tout de même ouvrir des chantiers plus importants pour l'avenir, le maire les a cités :

- L'étude d'un rapprochement étroit avec la commune de Bougival,
- L'ouverture et la diversification du quartier de Beauregard,
- Le démarrage du projet Cœur de ville.

Un mot sur chacun de ces grands chantiers que nous allons ouvrir, mais qui seront des chantiers pluriannuels.

Le rapprochement de La Celle Saint-Cloud et de Bougival :

Nous entamons actuellement une étude préalable de faisabilité qui prendra environ un an, au bout de laquelle il y aura une décision politique pour savoir si nous y allons ou pas. Dans le premier cas, ce sera vers une fusion. Les communes nouvelles redémarrent un peu partout maintenant, il n'est pas du tout impossible que, dans le cadre des nouvelles lois, ce processus de fusion soit encore favorisé, et peut-être qu'un jour nous aurons un panneau de ville indiquant chacune de nos deux villes avec un sous-tiret disant que cela appartient à la commune de La Celle Saint-Cloud-Bougival. Ce chantier démarre et est tout de même important pour l'avenir.

La diversification du quartier de Beauregard :

L'objectif que nous poursuivons depuis un certain temps mais qui pourra déboucher dans les mois et les années qui viennent, sera d'introduire de la diversité dans un quartier aujourd'hui mono bailleur, ce qui pose quand même un certain nombre de problèmes, et qui aurait tout intérêt à avoir plusieurs bailleurs. Il y a eu une opportunité, en ce sens que la Ville de Paris souhaite maintenant se

resserrer sur ce qui est à l'intérieur du périphérique, et ne souhaite pas construire. Elle veut bien continuer à rénover, mais ne veut pas construire de nouveaux bâtiments, logements, en dehors du périphérique. L'opération Victor Hugo que nous avons faite avec la SIEMP ne peut plus être reconduite avec la SIEMP qui ne peut pas investir en dehors de Paris.

Nous avons saisi cette situation pour proposer à la Ville de Paris de construire quand même, mais avec un nouveau bailleur, et la Ville de Paris n'y a vu aucun inconvénient, voyant par là pour elle l'occasion d'engranger un peu de ressources. Nous en parlerons au prochain conseil, il y aura sans doute des délibérations apprendre en ce sens-là, mais pour éclairer les choses la Ville de Paris va sans doute nous proposer d'acquérir une parcelle de 1,3 hectare Avenue Maurice de Hirsch, l'ensemble des parkings là-haut, dont une partie sera sans doute rétrocédée à un bailleur qui, a priori, sera 3F. C'est un projet qui marque tout de même une volonté de diversifier et d'ouvrir ce quartier de façon à ce qu'il ne soit plus monolithique.

Le projet Cœur de ville :

Nous en avons parlé longuement il y a quelques semaines, cette fois nous avons la désignation de l'assistant qui va nous aider : le groupement Devillers et associés, avec une étude qui démarre maintenant, qui se déroulera pendant environ un an, un an et demi, cela dépendra de l'ampleur de la concertation. Si nous parvenons à converger très vite vers un projet, cela ira plus, si la concertation doit durer plus longtemps, ce sera plus long. Le travail du cabinet est d'étudier plusieurs scénarii, de nous aider à en choisir un, de le définir et ensuite d'en lancer la réalisation.

Monsieur le Maire

Merci Pierre d'avoir présenté ces orientations budgétaires, et au-delà les perspectives pour la ville. C'était très clair et précis en même temps.

Monsieur BLANCHARD

Je fais reprendre dans l'ordre des interventions. Monsieur le Maire, vous prétendez ne pas faire de politique mais vous en faites quand même.

Monsieur le Maire

C'est ce que nous faisons tous ici.

Monsieur BLANCHARD

Je suis astreint à l'exercice de rappeler que s'il y a une diminution de soutien de l'État, c'est bien parce qu'il y a eu des dérives dans trop de communes, et que l'on est bien obligé d'avoir une politique unique pour l'ensemble des communes. Je l'ai déjà dit, cela ne s'adresse pas à La Celle Saint-Cloud mais l'État, s'il veut redresser les finances publiques, est bien dans l'obligation de faire cela.

Par ailleurs, vous avez parlé de l'irresponsabilité de l'État, je dirais simplement que l'on ne décrète pas et on ne règle pas en claquant des doigts des problèmes budgétaires lorsque l'on veut assainir les finances de l'État. J'ajouterai, puisqu'il faut faire un peu de politique, que j'ai cru comprendre que les candidats Les Républicains ont bien annoncé qu'ils allaient largement déraiper budgétairement s'ils étaient élus, tout le monde l'a entendu comme moi.

Sur le Cœur de ville, je ne ferai pas de commentaire ici parce qu'on en a déjà beaucoup parlé en commission et que l'on y reviendra.

Sur les nouveaux bailleurs à Beauregard pour assurer une diversification de la population, ce sera donc pour le compte de la ville. Pourquoi pas pour le moment, mais est-ce que cela signifie que le projet dont nous avons déjà parlé sera modifié ? Je vois trois bâtiments qui ne correspondent pas à

ce que l'on a déjà examiné, ce serait donc un autre projet au même emplacement, puisque c'est bien rue Maurice de Hirsch et que ça ne semble pas bouger. C'est un peu dommage que l'on ait utilisé pas mal de temps à réfléchir à une première solution pour découvrir qu'il y en avait une autre qui allait se substituer à la première. Mais sur le fond, je n'ai pas grand-chose à dire.

Sur le rapprochement avec Bougival, pourquoi pas, j'ai toujours avancé qu'il était important d'essayer de se regrouper pour pouvoir faire des économies d'échelle. Ce que je trouve un peu regrettable c'est que vous parlez des moyens et pas du fond. Pourquoi se rapprocher de Bougival ? Avant de dire que nous allons le faire, on ne dit pas pourquoi on réforme est ce que l'on a en commun comme projet à porter avec Bougival.

Dans l'intervention de Monsieur Soudry, à propos du prélèvement de péréquation, vous avez dit à propos du gouvernement : « ce n'est pas grave, on prélève auprès des communes riches pour donner aux communes pauvres », je considère au contraire que c'est grave, il y a des communes dont les habitants ont des revenus faibles, il n'est pas anormal que les communes dont les habitants sont les plus aisés (je ne veux pas dire que ce sont des communes riches nécessairement), soient solidaires.

Je n'ai pas très bien compris ce qui s'est passé à VGP. J'avais entendu dire qu'il y avait eu une polémique entre certaines communes au sein de VGP, justement sur la péréquation, notamment entre Saint-Cyr et La Celle-Saint-Cloud en 2016, et aujourd'hui on découvre qu'en fin de compte on fait en 2017 ce qui avait été envisagé en 2016, alors que c'était possible dès 2016. Je suppose que je ne sais pas ce qui s'est passé en interne à VGP, mais il a dû y avoir des discussions assez âpres à l'intérieur de cette communauté d'agglomérations.

Enfin, pour ne pas monopoliser la parole, mais à chacun des points que j'aborde je souhaiterais tout de même avoir une réponse, vous avez évoqué les dépenses de salaires maîtrisées malgré la hausse du point d'indice des fonctionnaires. Vous savez bien que cette hausse était attendue depuis six ans et qu'elle est très faible, c'est beaucoup moins d'1 % alors que l'on sait très bien que les salaires du privé ont eu des hausses beaucoup plus élevées, notamment depuis six ans. Si vous diminuez les dépenses salariales, c'est probablement à cause d'une diminution de salariés. On sait très bien que l'on peut essayer d'optimiser les tâches, mais cela signifie qu'il y a une diminution de salariés, et est-ce que par hasard il n'y aurait pas un effet normal, dont nous avons déjà parlé, de la création de Versailles Grand parc et d'un transfert de compétences qui permettrait de transférer un certain nombre d'emplois ?

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Blanchard. Sur l'intervention que j'ai faite concernant les dépenses de l'État, ce n'est pas que l'État essaie de compenser la dérive des dépenses des communes, c'est que l'État dit aux communes de baisser leurs dépenses en baissant la Dotation Globale de Fonctionnement, mais qu'il n'en tire pas de bénéfices en baissant lui-même son déficit qui continue à augmenter. L'État dépense 4 milliards de plus, je vous invite à lire la loi de règlement, c'est écrit noir sur blanc, et les collectivités voient leurs dotations, c'est-à-dire leurs ressources, baisser de 4 milliards. On peut l'analyser comme on veut, mais c'est écrit noir sur blanc dans la loi de règlement : l'État augmente ses dépenses et les dotations de l'État aux communes baissent. C'est juste le paradoxe que je voulais souligner.

Concernant le Cœur de ville, nous y reviendrons. Sur le nouveau bailleur du projet à Beauregard, nous avons un plan mince, mais c'est celui qui a donné lieu au débat et au vote de la décision concernant la modification du POS. À cette heure, nous n'avons pas de plan d'urbanisme, nous n'avons pas de document extraordinairement précis. Lorsque nous l'aurons, nous vous en ferons part. Je vous propose de ne pas ouvrir le débat à ce sujet, nous y reviendrons de manière précise en commission puis en conseil, aujourd'hui nous pouvons difficilement en dire plus.

Sur Bougival, pourquoi en est-on arrivé à discuter d'un rapprochement ? Parce qu'à la fois, à La Celle Saint-Cloud et à Bougival, nous souhaitons travailler sur des projets communs, et notamment sur la question du scolaire, puisque nous avons des écoles sur les deux villes, qu'il y a des questions concernant des enfants de Bougival et de La Celle-Saint-Cloud et qu'il est vrai que dans un périmètre aussi étroit que nos deux communes, la logique veut que l'on aille vers une forme de mutualisation ou d'un rapprochement au niveau des communes. Pas un rapprochement uniquement sectoriel, mais un rapprochement de nos communes. Il y a d'autres raisons évidentes dont la question des avenues communes, notamment celle de François Debergue, il est évident que nous avons là des sujets d'intérêts totalement communs.

Au-delà de cela, en matière de gestion de l'espace public qui est un sujet sur lequel nous pourrions revenir, gérer parfois des contrats ou des équipes peut être mieux fait pour permettre d'avoir une vraie approche de politique des espaces publics. Il y a également la question des écoles de musique, ne peut-on pas mieux travailler en rapprochant nos conservatoires, notre programmation, nos équipes, nos subventions ? Une fois que l'on a commencé à réfléchir sur ces sujets-là, on peut aller beaucoup plus loin. Il ne faut pas s'interdire cette réflexion, il faut l'ouvrir, c'est une obligation. Le département des Yvelines et celui des Hauts-de-Seine ont créé un établissement public interdépartemental pour réfléchir à des sujets de mutualisation. Un certain nombre de services sont mutualisés entre le département des Yvelines et l'établissement interdépartemental. Dans ce qui est mutualisé, il y a par exemple des sujets comme l'archéologie préventive, et d'autres qui vont beaucoup plus loin comme la mise en œuvre des équipes d'entretien de la voirie. Les projets des deux départements sont beaucoup plus ambitieux.

Il faut s'inscrire dans cette logique de rapprochement, de mutualisation, étudier d'abord et si cela s'avère bénéfique pour nos communes, ne pas s'interdire d'aller plus loin. En tout cas, le travail engagé avec Bougival se fait dans un esprit de partenariat extrêmement positif et il n'y a pas de raison que nous n'avancions pas sur ce sujet-là.

Sur les dépenses de personnels, nous y reviendrons puisqu'il y a des délibérations, il y a les effectifs, comme vous l'avez dit, nous ne sommes pas obligés de remplacer tous les départs et c'est ce que nous faisons, nous réorganisons les structures pour permettre de mieux mutualiser par la formation. Vous verrez que les plans de formation sont ambitieux pour la ville, les personnels ont des activités plus larges, nous développons la polyvalence, la transversalité dans les services, ce qui donne des services plus importants avec des hiérarchies moins lourdes, qui permettent de faire des économies et de revaloriser la fonction des fonctionnaires ou des agents de la collectivité. C'est dans cet esprit-là que nous avançons.

Monsieur DASSÉ

Tout d'abord, un problème d'expression, de vocabulaire ; vous évoquez à plusieurs reprises la notion de stabilité fiscale. Nous voyons bien que les taux sont stables, en même temps les montants qui figurent sur la part communale de la TF comme de la TH augmentent année après année et les Cellois s'en rendent bien compte. Nous aimerions donc vous inviter à utiliser un autre terme.

Monsieur le Maire

J'emploierai les termes que j'ai envie d'employer.

Monsieur DASSÉ

Deuxième point, puisque l'on parle de pression fiscale, envisagez-vous une action particulière en direction du président du conseil départemental qui, comme vous le savez a augmenté la part départementale de la TF de 66 %, et avec le jeu de la revalorisation des bases, cela fait 67 ? Il faut reconnaître à Sylvie d'Esteve le fait d'avoir refusé de voter cette augmentation, et je le souligne ici, mais pour l'année prochaine et l'année suivante, ne pourrait-on pas envisager d'agir en direction de

Pierre Bédier, de façon à obtenir une baisse significative de la part départementale de la taxe foncière ?

Troisième point, je reviens à notre débat d'orientation budgétaire et cette fois-ci au budget d'investissement. Vous évoquez à plusieurs reprises un niveau d'investissement important, et c'est l'expression qui figure dans la présentation. Or, là encore l'expression est un peu trompeuse, parce que si l'on se réfère aux statistiques données par la Direction générale des collectivités locales et la Direction générale des finances publiques sur le site « collectivites-locales.gouv.fr », pour notre commune il apparaît la chose suivante : les montants datent de 2015 pour l'instant, mais puisque nous sommes à peu près sur le même niveau, l'observation reste valable, nous avons un total des emplois d'investissement de 6,190 millions d'euros, ce qui représente par habitant 286 €. La Direction générale des collectivités locales ainsi que la Direction générale des finances publiques indique que la moyenne pour la même strate de communes, c'est-à-dire celles qui vont de 20 000 à 50 000 habitants, est de 460 € par habitant. Nous sommes donc à 38 % en dessous de la moyenne des communes comparables en matière d'investissement ; ces chiffres sont totalement disponibles à Bercy et accessibles sur le site indiqué. Là encore, l'expression « niveau d'investissement important » est sans doute un peu trompeuse.

Autre point relatif à vos grandes priorités pour le budget 2017 : nous souhaiterions connaître l'impact précis du projet Cœur de ville en matière budgétaire.

Enfin, vous avez évoqué le rapprochement, éventuellement prolongé d'une fusion, avec Bougival. S'agissant de notre groupe, nous sommes, vous le savez, favorables à une fusion de communes. À notre époque, et ce n'est pas uniquement pour notre commune, c'est quelque chose de tout à fait essentiel et indispensable. Néanmoins, nous nous posons la question de savoir pourquoi le projet se limiterait à Bougival. Beaucoup de communes de notre pays, peut-être pas suffisamment, ont fusionné par blocs. Je pense à Annecy qui est peut-être le cas le plus emblématique, je crois qu'il y a cinq ou six communes concernées, peut-être même davantage, pourquoi ne pas organiser cette réflexion en direction, par exemple, de Rocquencourt ou du Chesnay ? Un projet à trois ou quatre communes pourrait être intéressant, voire peut-être davantage.

Puisque nous parlons de mutualisation de moyens, et je terminerai là-dessus, au travers de ces fusions de communes, ne pourrait-on pas commencer ou amplifier l'effort en matière de mutualisation de moyens en direction de VGP ? Envisagez-vous pour 2017, Monsieur le Maire, de mutualiser des agents avec VGP ? Merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Je commencerai par la question des fusions de communes. La mutualisation avec VGP, oui, c'est en cours et nous le faisons déjà. Par exemple, en matière de politique de circulations douces, d'ordures ménagères, les équipes sont mutualisées et sont à VGP. Des contrats sont gérés par VGP, mais les équipes administratives sont à VGP, c'est donc déjà mutualisé. La vidéo protection est un pilotage VGP, même si nous essayons de réintroduire certaines choses, même chose pour les transports. Vous voyez donc que d'ores et déjà des équipes sont en place à VGP, c'est compliqué parce que dans les conventions de mutualisation avec certaines communes, elles-mêmes apportent des agents pris en charge financièrement par VGP, lesquels travaillent pour l'ensemble de l'intercommunalité, c'est donc une réalité.

Concernant la fusion de communes, vous parlez d'autres communes que Bougival. On peut évidemment se poser ce genre de questions. La fusion de communes n'est pas un exercice facile, nous pensons qu'il faut y aller bien prudemment, ne pas lancer de grands projets qui ne se réaliseront pas. Louveciennes, par exemple, n'est pas dans la même intercommunalité, cela poserait des problèmes considérables. Il faut donc être pragmatique, réaliste, avancer avec le souci de rapprocher les communes, c'est ce que nous sommes en train de faire, mais nous le ferons en prenant le temps de le faire bien, sans précipitation, mais de manière extrêmement déterminée.

Sur le budget Cœur de ville, une partie de l'année 2017 sera consacrée à l'examen des schémas. C'est le travail de l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui nous donnera des scénarii sur lesquels nous allons travailler, il approfondira ceux que nous retiendrons, nous avancerons dans une phase de planification, de détermination des objectifs et de contenu du projet Cœur de ville. En fait, en 2017 il n'y aura pas de traduction budgétaire évidente.

Concernant ce que vous nous avez reproché sur le terme de « budget d'investissement important », je le confirme. Sur la pression fiscale et le Conseil départemental, vous avez eu raison de rendre hommage à Sylvie d'Esteve qui a eu le courage de prendre une position très claire sur le sujet de l'augmentation des taux que nous avons jugé excessif (66 %). J'ai eu moi-même l'occasion d'en parler en direct et en collectif avec Pierre Bédier de manière extrêmement nette, ce ne sont pas des propos de salon. Vous nous dites qu'il faut qu'ils réduisent la fiscalité dans les années à venir, je ne peux pas faire moins ni mieux que de vous renvoyer à la lettre ouverte que le Président du Conseil départemental a adressée aux élus. Il dit, par exemple : « le surcroît d'imposition n'a pas pour objet d'augmenter les dépenses de la Collectivité départementale des Yvelines, mais de remplacer partiellement les recettes que l'État nous confie », c'est ce que dit Pierre Bédier, « je m'engage, et cet engagement pourra être vérifié année après année, à poursuivre la diminution engagée depuis 2014 de nos dépenses de fonctionnement », il n'y a pas de raison de ne pas le croire en lisant ce document, « et enfin, je déploierai tous les efforts pour qu'une fois ce choc brutal sur nos finances absorbé, nous puissions réduire notre fiscalité avant la fin du mandat de l'Assemblée départementale en 2020 ». Il faudra donc juger aux résultats année après année.

Sur les deux sujets relatifs au DOB, la stabilité fiscale et le budget, Pierre, est-ce que tu veux apporter des éléments de clarification ou d'explication ?

Monsieur SOUDRY

Vous avez évoqué le Cœur de ville au niveau du budget, dans les 3,5 millions, il n'y a aucune dépense pour ce projet, étant donné que nous avons déjà budgété l'étude au cours de 2016 avec 250 000 € que nous avons votés, qui seront des dépenses partiellement utilisées en 2016, et le solde sera retransféré ensuite dans les reprises de l'exercice précédent. Il n'y a donc pas de dépenses dites nouvelles à ce titre-là dans le budget 2017.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement et les chiffres que vous citez par habitant, il faut toujours se méfier des moyennes en voyant ce qu'elles recouvrent, les villes sont tout de même très différentes. Rapidement, on m'a apporté un document qui reprend les chiffres que vous citez de 460 € par habitant et de 286 pour la ville, ce sont les totaux des dépenses d'investissement par habitant, mais qui comprennent, non seulement les dépenses d'équipement, mais aussi les dépenses de remboursement d'emprunt. Il est certain que si une ville a beaucoup d'emprunts à rembourser, cela gonflera le chiffre par habitant. Ce qui est important, ce n'est pas le total des investissements qu'il faut faire, mais ressortir les emprunts de l'investissement, et comme nous avons un emprunt très faible, nos 286 sont de l'investissement pur. C'est un sujet qu'il faudra éclaircir et nous vous en parlerons.

Je terminerai sur la « stabilité fiscale ». C'est un sujet que vous ramenez à chaque fois, cette année sur ce sujet, je vous trouve tout de même un peu déconcertant, parce que vous allez nous faire le reproche d'augmenter les taxes de 0,8 %, mais je vous demande ce que vous avez fait auprès du Département pour défendre les Cellois qui ont eu 66 % d'augmentation de leur taxe foncière du fait du Département. Avez-vous pris des mesures ? C'est facile de critiquer la ville qui fait 0,8, mais avez-vous eu le courage d'écrire au Département pour votre groupe et de faire quelque chose ?

Monsieur DASSÉ

Pour répondre à cette question, j'ai eu une conversation très directe, très franche avec Armelle Péricard, Secrétaire générale du groupe EPY au Conseil départemental, pour lui dire ce que nous en pensions, et lui dire également que cette augmentation est aussi une façon d'encourager l'Etat à

se désinvestir du financement de nos collectivités, parce que, si le Département augmente de 66 %, en face ils vont continuer. Pour la petite histoire, j'ai boycotté la réception que Pierre Bédier a donnée au Club des loges dont je suis membre qui rassemble un certain nombre d'élus du département. Ce sont de petites choses.

Monsieur le Maire

En tout cas, nous nous sommes battus avec un grand courage, je le dis pour Sylvie d'Esteve, sur 39 votes il y a eu 2 votes contre. Nous avons assumé Monsieur DASSÉ, ce n'est pas un combat en perruques et en pantoufles, c'est un vrai combat que nous avons mené avec courage. Je voudrais signaler le courage de Sylvie parce qu'il n'est pas évident de l'expliquer à une assemblée, dont nous faisons partie de la majorité départementale et non de l'opposition, elle a eu le courage de voter contre les taux. J'ai eu moi-même un débat extrêmement serré avec Pierre Bédier, je pense qu'il a compris que la mesure était peut-être quand même un peu forte. Le département des Yvelines, comme beaucoup d'autres, ont augmenté leurs taux, ce n'est pas notre politique qui est la stabilité fiscale, merci de la reconnaître Monsieur DASSÉ. C'est un effort de longue durée que nous poursuivons sans états d'âme.

Monsieur SOUDRY

Pour clore sur ce sujet, je dois dire qu'avec les augmentations spectaculaires du Département, nous avons eu beaucoup de lettres d'administrés, ils ont comparé à chaque fois ce que faisait le Département avec ce que faisait la ville et ont totalement approuvé notre choix.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. D'ailleurs, les gens ne se font pas d'illusions, ils voient bien la différence.

Madame VIAL

J'ai une question concernant l'introduction d'un nouveau bailleur sur le domaine de Beauregard, j'aimerais comprendre ce qu'il nous apporte, en particulier ce que recouvre le terme « diversification ». Qu'est-ce que cela apportera à notre commune, et en particulier au quartier de Beauregard ? Est-ce que cela va changer quelque chose en matière d'attribution de logements et également en matière de mixité sociale ?

Monsieur le Maire

La diversification, Madame Vial, dans un parc de logements avec certains qui sont accessibles, signifie que lorsque vous avez un handicap vous pouvez rentrer chez vous. Je ne sais pas si vous connaissez bien les logements de Beauregard, mais il y a des marches qui ne permettent pas d'entrer facilement lorsque l'on est handicapé ou âgé. La part des logements accessibles est de 0,6 %.

Madame VIAL

C'était pareil avec la SIEMP.

Monsieur le Maire

Comprenez bien que dans une population qui vieillit, il faut penser aux personnes qui vont rencontrer des problèmes de handicap et d'accessibilité. C'est la raison pour laquelle ces logements de Victor Hugo ont été extrêmement demandés. La SIEMP s'était engagée à proposer en priorité les logements accessibles de Victor Hugo aux habitants du domaine de Beauregard, et ce sont des personnes âgées, handicapées, qui ont eu accès à plus de 60 % à ces logements. Nous voulons permettre notamment, dans le cadre de l'opération Maurice de Hirsch, de répondre à un problème, qui, au fur et à mesure, va devenir gravissime dans beaucoup de communes et en particulier à La

Celle Saint-Cloud, si nous ne sommes pas capables d'offrir des logements accessibles pour ces personnes.

Madame VIAL

J'ai bien compris l'intérêt de l'accessibilité, et d'ailleurs je vous avais posé une question à ce sujet lorsque vous avez commencé à nous parler des logements Victor Hugo, qui était de savoir si ces logements seraient en priorité accessibles aux personnes handicapées ou aux personnes âgées. On m'avait répondu avec un certain mépris en me disant que si je pensais que c'était si facile que cela d'attribuer des logements, tel n'était pas le cas parce que vous n'aviez pas tant d'attributions possibles. Je me félicite qu'un grand nombre de personnes sur Beauregard ait pu avoir ces logements, mais je réitère ma question, à savoir si là, sur le nombre de logements concernés, la ville aura un peu plus de logements attribuables par elle que lorsqu'il s'agissait de la SIEMP. Qu'en sera-t-il en termes de mixité sociale, parce que si le problème de l'accessibilité est effectivement très important, le problème de la mixité sociale me semble également fondamental dans le quartier de Beauregard.

Monsieur le Maire

Je ne comprends pas bien la question. Nous sommes bien d'accord que l'accessibilité est indispensable ?

Madame VIAL

Tout à fait.

Monsieur le Maire

C'est indispensable parce qu'il y a des ascenseurs, ce qui permet à des gens de garer leurs voitures à leur proximité et de rentrer chez eux, c'est la vie courante.

Monsieur SOUDRY

Sur le domaine de la mobilité, il faut savoir que la SIEMP ne veut plus construire à Beauregard, c'est clair. Si nous voulons des appartements accessibles, il faut que quelqu'un d'autre construise, c'est aussi l'une des raisons pour laquelle il y a cette ouverture.

Madame DELAIGUE

Pour renforcer la question de Madame Vial, vous ne répondez pas à celle qui concerne l'intérêt d'un nouveau bailleur. Nous avons bien compris celle de l'accessibilité et nous l'avons déjà traitée.

Monsieur le Maire

Alors je vais vous répondre de manière très claire : parce que la SIEMP ne veut plus construire de logements. Si nous laissons faire les choses, nous n'aurons pas de logements accessibles supplémentaires. Que vont donc devenir les gens ? Il nous faut tous être conscients de cela. Nous pouvons toujours fermer les yeux, mais il y a des gens qui à partir d'un certain âge ont du mal ou ne parviennent pas à monter quatre étages.

Monsieur BARATON

Pour rester sur ce sujet, il y aura un deuxième bailleur qui aura 78 logements et à côté il y a la SIEMP qui en a 2 590. Qu'elle ne veuille plus construire, pourquoi pas, mais si elle revend des parcelles constructibles à un autre bailleur, qu'on le veuille ou non, on va densifier le quartier. Vous n'allez pas me faire croire que les 3F vont se contenter de seulement moins de 80 logements alors qu'ils ont un parc immense, je ne les vois pas faire qu'une seule opération. Je pense qu'à moyen terme il y a un risque potentiel d'un accroissement des logements sociaux sur le quartier de Beauregard.

Monsieur le Maire

Chacun peut en penser ce qu'il veut, mais je dis qu'il y a urgence à avoir des logements accessibles.

Madame VIAL

Je voudrais simplement avoir une réponse en ce qui concerne l'attribution des logements. Comme la SIEMP dépendait de la Ville de Paris, la ville de La Celle Saint-Cloud ne pouvait attribuer qu'un nombre relativement faible de ces logements de la SIEMP. Est-ce que le fait de changer de Bailleur va changer cette partie du problème ?

Monsieur le Maire

Nous aurons un contingent d'attribution de logements.

Madame AUGERE

Le nombre de logements en attribution est dépendant du fait de savoir si la ville va se porter garantie d'emprunt. Un bailleur social peut construire, une ville n'est pas obligatoirement garantie d'emprunt, elle n'a donc pas forcément de droits d'attribution.

Monsieur le Maire

Nous allons en garantir une partie, comme nous l'avons fait avec Victor Hugo.

Madame AUGERE

Pour Victor Hugo, nous avons trois logements en attribution, dont un exclusivement réservé à des personnes en situation de handicap moteur. 28 familles celloises ont pu rentrer dans les 48 logements parce que nous avons travaillé en partenariat avec le contingent préfectoral, la SIEMP s'était engagée à être attentive à reloger des personnes du domaine de Beauregard, plus les candidatures qui ont été faites en premier voeu à La Celle Saint-Cloud, et dont les revenus et les compositions familiales correspondaient aux propositions.

Monsieur le Maire

Merci Laurence.

Madame DELAIGUE

Je voudrais revenir sur Versailles Grand Parc, sur le rapprochement que nous notons avec intérêt entre La Celle-Saint-Cloud et Bougival. Nous avons toujours été favorables à une intercommunalité, c'est donc une bonne chose, mais vous n'avez pas répondu à l'un des points qu'évoquait Monsieur Blanchard : sur Versailles Grand Parc, quelle économie d'échelle ? Lorsque je vois également que le Département envisage la poursuite du rapprochement avec les Hauts-de-Seine, le transfert de la gestion de l'entretien des routes et de la mission – adoption à l'établissement public interdépartemental, je me dis qu'il y a bien derrière des économies d'échelle. Au moins pour Versailles Grand Parc, cela fait déjà deux ou trois ans, que nous a rapporté Versailles Grand Parc ?

D'autre part, j'ai également des questions sur Beauregard. J'ai bien noté ce projet d'acquisition par La Celle-Saint-Cloud d'1,3 hectare, dont 0,7 hectare qui sera rétrocédé à un nouveau bailleur. Le connaissez-vous ? Par ailleurs, le 0,7 hectare restant, est-ce de la forêt ? A quoi cela servira-t-il ? Quel sera le coût de cette vente si vous le savez déjà ?

Enfin, je voulais noter au passage que vous avez parlé d'un terrain synthétique, cela fait tout de même quinze ans que nous le demandons, c'est donc une bonne chose.

Monsieur le Maire

Concernant le projet Maurice de Hirsch, nous en parlerons au prochain conseil municipal avec le nouveau travail des commissions.

Sur la mutualisation de l'intercommunalité, j'en ai un peu parlé tout à l'heure, je n'ai pas de chiffres précis, mais nous pouvons essayer de faire une sorte de décompte détaillé des personnels regroupés et mutualisés au titre des ordures ménagères qui est un contrat important. Sur ce qui est fait sur les écoles de musique et les conservatoires, c'est également un sujet important, nous avons là des équipes au niveau de VGP. Il y a le sujet de la vidéo protection et celui du développement économique qui est extrêmement important. La fiscalité économique ne remonte pas au niveau des communes, c'est la loi qui le dit, mais au niveau de l'intercommunalité.

C'est-à-dire que le développement des entreprises, l'évolution et la croissance fiscale, va à l'intercommunalité. Celle-ci et la création d'emplois bénéficient à l'ensemble des habitants de l'intercommunalité. Le taux de chômage du département est faible, celui de l'intercommunalité est probablement encore plus faible. Un travail des vice-présidents de l'intercommunalité est en cours au niveau de VGP sur le chiffrage des mutualisations, sur lequel je ne peux pas anticiper, mais nous en rendrons compte à l'occasion d'un conseil municipal.

Sur le développement économique, beaucoup de choses se font, notamment avec le Business club VGP Nord, et cela vaut la peine de dire comment tout cela se déroule.

Madame THEARD

Le Business club VGP Nord créé il y a moins d'un an poursuit son développement et rend un grand service aux membres et aux communes, puisqu'il compte aujourd'hui environ 70 membres, il y a une centaine de gens de ce club connecté sur le groupe LinkedIn, des gens toujours extrêmement motivés et dynamiques, ainsi que des plénières, des ateliers, etc.

Dans la continuité de cela, et en connexion étroite avec eux, nous vous informons que nous organisons une première grande soirée des entrepreneurs le lundi 28 novembre à la Grande Scène du Chesnay, à laquelle sont invités toutes les entreprises créées, en cours de création, porteurs de projets, artisans, commerçants des villes de La Celle-Saint-Cloud, Bougival, Le Chesnay, Rocquencourt, ainsi que de Bailly et de Noisy qui nous rejoignent dans cette initiative, pour laisser la parole aux entreprises, les mettre en valeur, leur donner un vrai moment d'échange et mettre en lumière cette identité de notre territoire et la richesse de notre tissu économique. Les entreprises parlent aux entreprises, vous verrez un peu de publicité dans le journal qui sortira en novembre, des affiches, des invitations. Faites-le savoir, le 28 novembre à la Grande Scène du Chesnay pour toutes les entreprises, avec entrée gratuite et cocktail dînatoire.

Monsieur MICHEL

Une observation et une demande, il n'y aura pas de question. Sur la fusion, vous connaissez le positionnement de notre groupe puisque nous nous sommes exprimés dans le magazine du mois de septembre ainsi que vous, Monsieur le Maire, dans ce même magazine au même moment. C'est l'avenir, il faut donc l'envisager, ne rien s'interdire, y compris avec des villes qui appartiendraient à d'autres intercommunalités, le préfet pourra arbitrer à ce moment-là.

Ma demande est simple : peut-on avoir communication de la présentation de ce soir ?

Monsieur le Maire

Concernant le DOB ? Oui, nous vous remettrons le document.

Nous prenons acte de ce débat sur les orientations budgétaires. Il n'y a pas de vote, nous voterons au moment du budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2017 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de la ville et du service de l'assainissement.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Durée d'amortissement des immobilisations et neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées

Monsieur BRILLANT

Les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus. Le code général des collectivités territoriales fixe les immobilisations dont l'amortissement est obligatoire. Les travaux de mise à jour de l'actif ont été engagés et il apparaît nécessaire d'actualiser la durée d'amortissement de certains biens, et de limiter les amortissements aux seuls biens dont l'amortissement est obligatoire.

Nous vous proposons d'approuver ce barème d'amortissement annexé à la présente délibération et qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2017, de fixer à 600 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an à compter du 1^{er} janvier 2017 et d'autoriser à procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ce sont des procédures comptables qui n'ont pas d'impact important sur le budget, d'environ 30 000 €, ce qui est tout à fait marginal.

Monsieur le Maire

Merci Hervé, est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 05 octobre 2016,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

- D'approuver le barème des durées d'amortissement annexé à la présente délibération qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2017;
- De fixer à 600 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an à compter du 1er janvier 2017;
- D'autoriser à procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement à compter du 1er janvier 2017.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Autorisation accordée au comptable public d'exécuter des écritures comptables non budgétaires

Monsieur BRILLANT

Le comptable public demande l'autorisation de mouvementer le compte 1068 afin de produire les écritures nécessaires pour transférer les sommes des comptes d'amortissement 28 138, 28 1538, 28 1534 et 28 1532 vers le compte 1068 pour des biens amortis à tort. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser ces écritures comptables non budgétaires.

Monsieur le Maire

Cela n'a pas d'impact en termes budgétaires, mais c'est ce que l'on appelle la qualité comptable. Je remercie Benoît Bonnet et l'équipe des finances de continuer à procéder à des nettoyages.

Monsieur BRILLANT

Cela est fait en coopération avec le Receveur.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du comptable public demandant l'autorisation de mouvementer le compte 1068,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Générales réunie le 05 octobre 2016,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 afin de produire les écritures nécessaires pour transférer les sommes des comptes d'amortissement 28138, 281538, 281534 et 281532 vers le compte 1068.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Modification du tableau des effectifs.

Madame AUGERE

Pour faire suite aux différents mouvements des effectifs intervenus depuis juin 2016, et aux avancements de grade pour l'année 2016, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant et en créant un certain nombre de postes dans les filières et les cadres d'emploi respectifs avec effet au 1^{er} octobre 2016. Il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre en compte les modifications du tableau des effectifs proposé au 1^{er} octobre 2016. Vous avez en dessous les filières concernées.

Monsieur le Maire

Merci Laurence. Des questions ?

Monsieur DASSÉ

Vous avez évoqué, dans un passé récent, la nécessaire réduction des effectifs des agents de la commune. L'examen de ce tableau ne laisse pas supposer la réduction de ces effectifs, voire même il y a quelques progressions d'échelons ou de grades. Est-ce que cette réduction d'effectifs est toujours d'actualité ?

Deuxième interrogation, peut-être plus à la marge : allez-vous recruter un collaborateur de cabinet ?
Merci.

Monsieur le Maire

Concernant la question de la réduction des effectifs, je n'aime pas parler comme cela Monsieur DASSÉ. Une mairie est une collectivité humaine, les gens ne sont pas des effectifs. Si vous regardez le tableau sur lequel vous allez être appelés à voter, il y a autant de suppressions que de créations. On ne peut donc pas rentrer dans une logique de réduction ou d'augmentation d'effectifs. Je vais demander à Laurence de le préciser, mais notre souci est de réduire les dépenses de fonctionnement. Dans certains cas, lorsque l'on peut faire des optimisations d'organisation, réduire effectivement le nombre de personnes affectées à des fonctions, et ce, de manière intelligente, mais surtout gérer l'ensemble du personnel de l'équipe, à la fois avec le souci de valoriser les fonctions des personnes, de permettre des évolutions naturelles, statutaires, individuelles, et en même temps le souci des économies budgétaires.

Concernant le directeur de cabinet, c'est un collaborateur de cabinet et le poste n'a pas été supprimé.

Autres questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour faire suite aux différents mouvements des effectifs intervenus depuis juin 2016 et aux avancements de grade de l'année 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Article 1 : décide de prendre en compte les modifications du tableau des effectifs, au 1er octobre 2016, ainsi proposées,

Filière Administrative :

Suppression au 1er octobre 2016		Création au 1er octobre 2016	
2 postes	Adjoint administratif de 1ère classe	2 postes	Adjoint administratif principal de 2ème classe

Filière Sportive :

Suppression au 1er octobre 2016		Création au 1er octobre 2016	
1 poste	Educateur des APS principal de 1ère classe	1 poste	Educateur des APS

Filière Médico- Sociale :

Suppression au 1er octobre 2016		Création au 1er octobre 2016	
1 poste	Puéricultrice de classe supérieure	1 poste	Puéricultrice hors classe
4 postes	Educateur de jeunes enfants	4 postes	Educateur principal de jeunes enfants
6 postes	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	6 postes	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe
2 postes	Agent social 1ère classe	2 postes	Agent social principal de 2ème classe

Filière Animation :

Suppression au 1er octobre 2016		Création au 1er octobre 2016	
1 poste	Adjoint d'animation de 2ème classe	1 poste	Adjoint d'animation principal de 1ère classe

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

III. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

1. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et bilan de la concertation

Monsieur le Maire

Je vais demander à Florence qui a présidé brillamment à tous les travaux concernant ce projet, avec l'équipe : Stéphanie Veiga, Maryse Belot et l'appui de Cécile du cabinet Cittanova.

En introduction, je voudrais simplement vous rappeler que nous abordons ce soir la phase finale de l'élaboration du document d'urbanisme, commencé en novembre 2014, après la présentation d'un diagnostic aux membres du conseil en juin 2015, l'adoption d'un projet d'aménagement et de développement durable en décembre 2015. Au départ, le souci d'élaborer un nouveau PLU n'était pas forcément de l'initiative de la commune, mais il était requis par la loi et nous en avons profité, non pas pour bouleverser les équilibres existants à La Celle-Saint-Cloud puisque nous avons essayé de garder pour l'essentiel les règles, mais nous avons eu le souci d'intégrer certaines nouveautés législatives, d'améliorer le document d'urbanisme existant, et de conforter, chaque fois que cela était possible une vision dynamique et positive de la ville.

Le document qui va vous être présenté ce soir répond pour l'essentiel aux objectifs que nous avons votés à l'unanimité en conseil municipal. Le premier de ceux-ci est évidemment de protéger et valoriser le cadre de vie, protéger nos espaces naturels et boisés, préserver l'identité de chacun des quartiers, tout en donnant du souffle et du dynamisme à notre ville, en permettant le développement du Cœur de ville et des activités économiques, et enfin en favorisant l'augmentation des services et la création de logements accessibles à tous.

C'est donc ce règlement d'urbanisme qui traduit de façon précise les grandes orientations retenues qui va maintenant vous être présenté, qui a été élaboré à la suite d'une concertation extrêmement poussée, soit dans le cadre de réunions spécialisées, soit dans le cadre de réunions publiques, où les personnes qui souhaitaient s'instruire ont eu l'occasion de venir prendre connaissance des documents et également de faire des observations, des remarques, des suggestions. Nous arrêtons ce soir le PLU, cela ne veut pas dire que nous arrêtons le processus, au contraire nous allons le poursuivre. Le mot « arrêter » signifie que nous allons adopter le règlement avant de le soumettre à la consultation des personnes publiques associées, et à l'enquête publique qui aura lieu en février prochain.

Cette affaire a été rondement menée, je dirai à l'occasion tout le travail accompli par l'équipe sous la responsabilité de Florence, équipe qui a beaucoup travaillé, qui s'est beaucoup engagé au service de ce document.

Madame NAPOLY

Juste trois mots avant que Cécile Rostaing ne nous présente, à la fois le bilan de la concertation, le plan de zonage et les principaux points du règlement, pour vous rappeler les lignes directrices qui ont présidé à l'élaboration de ce règlement qui traduit concrètement les axes dont nous avons débattu dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable. Ce que nous avons essayé de traduire, ce sont donc ces grands axes :

- Un cadre de vie préservé,
- Un développement équilibré,
- Un Cœur de ville vivant,
- Une ville interconnectée et dynamique.

Pour y parvenir, quelques guides :

Tout d'abord l'analyse du vécu de notre ancien POS, nous ne sommes pas partis de rien, certaines dispositions se sont avérées très positives, d'autres étaient plus complexes à appliquer, nous avons donc essayé de faire la part des choses à partir de cette analyse.

Second élément important : l'analyse du tissu urbain existant. Bien sûr, il y a eu le diagnostic qui nous a permis de nous rappeler des éléments essentiels sur notre commune, mais il faut savoir qu'à chaque fois que nous sommes arrivés devant la question de la définition des coefficients d'emprise au sol, des hauteurs, des règles d'implantation, à chaque fois nous avons confronté nos hypothèses de travail avec la réalité des tissus existants, de façon à conserver ces paysages de quartiers

auxquels chacun semble attaché à La Celle Saint-Cloud. En tout cas, c'est ce qui ressort des très nombreuses réunions de concertation que nous avons menées, tant avec les personnes publiques associées qu'avec les acteurs de notre commune, les associations de quartiers, l'association de défenses de l'environnement, et les conseils syndicaux et des habitants lors des réunions publiques. ; également, ces remarques transcrites sur le registre d'observations ouvert en mairie.

Dernier élément, bien entendu : les nouveautés de la loi ALUR avec lesquelles nous sommes en conformité, en sachant qu'elles étaient parfois complexes à appliquer, compte tenu notamment du caractère très récent des prescriptions, et parfois d'un manque de précision de la loi elle-même. Nous sommes parvenus à un projet que nous vous présentons maintenant.

Madame ROSTAING

Nous allons vous présenter ce soir l'arrêt du PLU, à savoir la pièce réglementaire qui doit rappeler les différentes composantes du Plan Local d'Urbanisme, un point sur le bilan de la concertation, à savoir les modalités que vous avez fixées au départ par la prescription du PLU, et ce que nous avons réalisé tout au long de l'élaboration du PLU. Ensuite, nous reviendrons sur quelques prescriptions réglementaires spécifiques à chaque quartier afin que vous puissiez bien comprendre le global de toutes les règles que nous avons pu mettre pour correspondre à l'environnement spécifique de chaque quartier. Enfin, un bilan sur la suite de l'étude.

Concernant la pièce réglementaire du PLU, un dossier de PLU est tout de même assez conséquent, on commence par un rapport de présentation composé d'un diagnostic et de toutes les justifications. Ensuite, vous avez le projet d'aménagement et développement durable que nous vous avons également présenté en conseil. La traduction de ce projet se fait sous la forme d'un zonage avec différentes zones : urbaine, à urbaniser, naturelle, et ensuite d'un règlement. Ce sont ces deux pièces-là que nous allons regarder spécifiquement ce soir. Ce qui doit être conforme en tous points aux permis de construire, d'aménager, de démolir, aux déclarations préalables, ce sont bien le zonage et le règlement, qui sont opposables directement aux tiers. L'orientation d'aménagement et de programmation est également opposable aux tiers, mais en termes de compatibilité, ce n'est pas une conformité. Nous voyons bien que le PADD est la clé de voûte de tout le projet de PLU.

Là, c'est un rappel sur les articles du règlement. Madame NAPOLY rappelait qu'il y avait différentes évolutions législatives, notamment le 1^{er} janvier 2016, avec une refonte totale du code de l'urbanisme, et notamment du règlement du PLU. Des articles ont été supprimés, du POS au PLU, voilà la nouvelle structure de votre règlement, et nous avons fait en face un tableau de correspondance pour savoir à quoi correspondaient finalement les éléments.

La structure actuelle : vous êtes sur « Usage des sols et destination des constructions ». Par rapport au POS, nous sommes un peu à l'inverse, dans votre POS, vous autorisez sous condition, vous interdisez ensuite. Là, sur le PLU, nous sommes sur quelque chose de différent, on interdit de façon exhaustive et ensuite on autorise sous condition. Vous avez un nouvel article : « Mixité fonctionnelle et sociale », on le faisait d'ores et déjà dans le cadre du règlement graphique, mais c'est quelque chose qui a pris sens et forme au niveau du règlement, nous allons voir ce que nous avons mis comme règles dans ce sens-là au niveau du PLU.

Ensuite, vous avez tout un article sur les caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères. C'est un choix du législateur de vraiment mettre le projet en avant, à savoir tout ce qui est volumes, implantations des constructions réglementés dans un seul et même article. Là, vous avez l'article : « Emprise au sol, hauteur », et tout ce qui est implantation des constructions les unes par rapport aux autres. Vous avez cinq articles qui se retrouvent sur un seul et même article qui correspond au gabarit de la construction.

Vous avez ensuite un article sur l'insertion architecturale, urbaine et paysagère, c'est l'ancien article « aspect extérieur des constructions », et ensuite « traitement environnemental ». Nous retrouvons à peu près tous les mêmes articles mais refondus de façon assez différente.

Ensuite : « Stationnement, équipements et réseaux ». Il manque deux articles : les 5 et 14 qui ont été supprimés du POS au PLU. L'article 5, c'est tout ce qui est superficie minimale des terrains, et l'article 14, c'est le coefficient d'occupation du sol. Ces articles supprimés ont également été étudiés de façon attentive avec la commission urbanisme, afin de voir les correspondances. Pour traiter ces deux articles absents, on traite par l'emprise au sol des constructions, par le potentiel superficie de pleine terre du bâtiment et par le gabarit, le volume. Le coefficient d'occupation du sol, c'est un gabarit, par le volume et l'emprise au sol, on retrouve ce volume constructible, et ensuite on gère ce qui est coefficient de pleine terre, l'article 13 notamment, les superficies minimales des terrains. La traduction ne se fait pas de façon systématique, mais on a dû regarder de façon assez fine la traduction de certaines de ces règles.

Un article qui change beaucoup également, c'est tout ce qui concerne la destination des constructions. Actuellement, notamment dans votre POS, vous avez 9 destinations, et aujourd'hui dans le cadre du PLU, il y a cinq destinations que vous avez en gras qui représentent de 20 sous-destinations. Ceci a occasionné un travail supplémentaire : pour « habitations », nous avons « logement – hébergement », tout ce qui est commerce et activités de services regroupe l'artisanat, commerces, restauration, commerces de groupes, cinéma, des choses apparaissent en plus.

Une chose qui a été largement détaillée, c'est tout ce qui concerne les équipements d'intérêt collectif, les services publics. On retrouve : « locaux accueillant du public », les locaux industriels liés aux administrations publiques, les établissements d'enseignement, de santé, d'action sociale, de salles d'art des spectacles, des équipements sportifs. Tout cela était regroupé dans « Equipements d'intérêt collectif » dans le POS.

« Exploitations agricoles et forestières », et « Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires » qui regroupent ce que l'on avait dans le POS dans l'industrie : entrepôts, bureaux. La nouveauté : « centres de congrès et d'exposition ». Vous voyez qu'il y a un certain nombre d'évolutions dans le cadre de ce PLU.

Pour revenir sur le bilan de la concertation, lors de la délibération du 4 novembre 2014, vous avez fixé des modalités de concertation, et lors de l'arrêt, vous devez tirer le bilan de cette concertation pour voir si vous êtes cohérents par rapport à ce que vous avez fixé dans la délibération. Sur la colonne de gauche, je vous rappelle les modalités initiales, et sur la colonne de droite, c'est plutôt ce qui a été mis en œuvre concrètement.

En termes d'affichage, tout au long de la procédure, il y a un affichage a été effectué en mairie de tous les documents, articles, ou autres informations utiles, notamment dans les services techniques et le hall de la mairie. Sur les réunions publiques, il est indiqué d'en organiser plusieurs : trois ont été réalisées en phase diagnostic, et deux sur la phase réglementaire, par quartier.

En termes d'exposition publique, huit panneaux ont été mis en place depuis septembre 2015 sur les différentes phases d'élaboration du PLU.

En termes de publications régulières : à toutes les phases sur le site Internet, que ce soit diagnostic, lancement de la procédure, PADD, zonage, règlement, toutes les phases ont été alimentées. A également été indiquée la mise à disposition en mairie d'un registre pour les visiteurs, qui a été complété, et dans le dossier « bilan de concertation », nous avons répondu à chacune des demandes. Celles-ci portaient sur des choses assez générales, sur la qualité du cadre de vie, les pistes cyclables, et notamment sur le maintien de certains espaces verts.

Vous avez quelques illustrations de ce qui a pu être mené dans le cadre des modalités de concertation. Nous sommes allés largement au-delà des modalités fixées initialement, notamment par l'organisation de réunions de concertation avec les associations locales de quartiers et les copropriétés. Au total, il y a plus d'une trentaine de réunions qui ont été réalisées à ce titre-là, sur des phases différentes : diagnostic, PADD, phase projet, et pour la phase réglementaire, il y a eu des allers-retours sur l'écriture du règlement. Il y a eu l'organisation de réunions avec les personnes publiques associées à toutes les phases de l'élaboration, et notamment avec des prises de rendez-vous à plusieurs reprises avec la DDT, la Direction Départementale des Territoires, et une information et une concertation des élus de la commune au travers de différentes commissions, notamment cinq réunions conjointes des commissions CAP et Aménagement, Patrimoine, Finances et Affaires générales. Voilà sur la concertation menée depuis le début de la procédure jusqu'à aujourd'hui.

Nous allons revenir sur quelques prescriptions réglementaires spécifiques à chaque quartier pour voir les différentes zones et de manière générale quel règlement nous avons pu mettre en place :

La zone urbaine : ce sont des zones déjà construites. Les premières : la zone UA avec le secteur du centre ancien de la commune, la place Leclerc, la place Berthet, le hameau des Gressets qui correspondent à des choses très particulières. Sur quelques éléments de règlement, nous avons uniquement pris ce qui fait le gabarit de la construction, ce qui crée la caractéristique urbaine du secteur ou de la zone. En matière d'emprise au sol, elle est un peu dégressive, étant donné que nous avons des parcelles en lanières. Nous sommes sur une emprise au sol de 100 % sur les 200 premiers mètres carrés. Nous avons des fronts bâtis en lanières, et à l'arrière des jardins qui se déploient, d'où cette emprise au sol dégressive pour préserver ce front bâti très dense, et à l'arrière se déploient petit à petit des jardins. En UA et UAB, nous avons des prescriptions assez différentes puisque nous sommes sur des îlots de places, nous sommes donc sur une emprise au sol assez élevée qui correspond à la réalité.

Sur la hauteur : peu d'évolution par rapport au POS, mais nous avons tout de même réajusté par rapport aux hauteurs globales. Il y a eu un travail des services techniques pour repérer et calculer les hauteurs actuelles afin de rester dans le gabarit existant. Nous sommes à UA, UAC à 8 mètres à l'égout du toit, 11 mètres au faîtage, et sur les places, nous sommes à 13 mètres et 11 mètres en UAA, UAB.

Sur le coefficient de pleine terre, c'est la juxtaposition de ces règles : emprise au sol, coefficient de pleine terre, qui peuvent permettre de pallier l'absence de coefficient d'occupation du sol et de superficie minimale des terrains. Sur ce coefficient de pleine terre, dans le souci de préserver ce front bâti et ces parcelles en lanières, nous avons préservé 200 premiers mètres carrés constructibles. Au-delà de cette surface, nous avons 40 % de l'espace qui doit rester jardiné.

Sur le recul, c'est la seule zone en UA où on peut permettre l'alignement ou le recul à 5 mètres, pour permettre la diversité des formes urbaines. Sur le recul par rapport aux limites séparatives, je l'expliquerai une fois et vous le retrouverez de la même façon partout, nous avons là une notion d'ouverture que nous n'avons pas pu traduire depuis le POS. Si nous sommes sur une ouverture inférieure à 0,30 m², la co-visibilité se fait moins et nous pouvons être plus proches de la construction. Nous déclinons cela dans chacune des zones, et si nous sommes sur une ouverture de baies supérieure à 0,30 m², nous devons avoir un recul de 4 mètres, dans certaines zones de 8 mètres, voire 11 mètres. Nous gérons finalement la co-visibilité par cet article-là.

Sur le Bourg et les Gressets, vous verrez notamment sur le plan de zonage des prescriptions particulières, notamment : « îlot à protéger », parce que nous sommes là sur une architecture particulière, très intéressante et nous avons voulu protéger tous ces îlots anciens. Notamment, toute démolition d'un élément bâti repéré aura pour objet de modifier son aspect extérieur et sera soumise à déclaration préalable, cela pour avoir une vision de toute l'évolution de ce quartier-là.

Nous avons également en accès au PLU la charte chromatique réalisée sur le secteur du centre-bourg notamment, pour permettre une harmonie des couleurs.

Sur les autres zones urbaines, les secteurs UC, se sont plutôt de grandes copropriétés horizontales. Nous retrouvons là le secteur de Saint-François-d'Assise, la partie de petits pavillons de Petit Beauregard, le hameau de Bois-Fontaine, et le secteur situé le long de la RD 173 au domaine de Saint-François, ce qui correspond à la Pépinière.

Nous sommes là sur une emprise au sol de 30 %, avec UCC 20 % nous sommes sur un secteur de Pépinière en évolution, en mutation, nous sommes donc un peu plus faibles. En revanche, nous sommes un peu plus haut sur le secteur de la Pépinière, et sur le reste nous sommes à 10 mètres au faitage, ce qui correspond à ce que vous avez actuellement. Nous avons essayé, encore une fois, de respecter l'existant pour ne pas dénaturer et respecter notamment les axes du PADD de ne pas dénaturer les quartiers existants. Nous sommes sur un recul de 5 mètres et un coefficient de pleine terre de 25 % du terrain non bâti.

Sur le secteur UE, secteur d'habitats collectifs, nous avons différents secteurs : UEA compris entre la RD 173 et l'avenue du Capitaine Siry, UEB : Avenue des Etangs, UEC : La gare de Bougival, UED : vous avez quatre secteurs disséminés correspondant aux pavillons du domaine de Beauregard, c'est une nouvelle zone que nous avons créée dans le cadre du PLU pour coller à la réalité parce qu'en UE nous sommes sur des hauteurs assez élevées, correspondant notamment à un habitat collectif. En UED, ce sont plutôt de petits pavillons de Beauregard, dans la traduction réglementaire, nous sommes sur une hauteur un peu plus limitée. En UE, c'est le secteur Maurice de Hirsch qui a notamment fait l'objet d'une déclaration préalable.

Voilà sur les différentes zones. Nous sommes sur une emprise au sol de 30 %, en regardant l'emprise au sol actuelle nous atteignons pour la plupart les 30 %. UEE : 60 %, ce qui correspond au projet de déclaration de projet. Concernant les hauteurs, nous avons 12 mètres au faitage et ensuite 15 mètres en UEB, ce qui correspond à la réalité. Nous retrouvons les mêmes reculs à 5 mètres, avec cette notion de vis-à-vis par rapport au B, et le coefficient de pleine terre est à 25 %. En UEE cela correspond à votre projet, nous sommes à 30 % de la surface d'un terrain non bâti.

UED : ceci est pour vous montrer les petits pavillons, notamment de Beauregard, la différence étant que l'on est à une hauteur limitée de 9 mètres au faitage et 6 mètres à l'égout du toit. Nous avons voulu préserver ces secteurs qui participent à la diversité de Beauregard.

Sur les secteurs UG : nous sommes sur de l'habitat pavillonnaire, cela a nécessité un travail un peu plus fin. C'est de l'habitat individuel : UGA : le secteur de la Châtaigneraie, UGB : le secteur de Feuillaume, ensuite vous avez le secteur des Sablons dans la colline des impressionnistes qui est un site classé préservé. Ensuite nous avons les Gressets Hauts et le secteur UGE qui correspond au secteur d'habitat individuel de la Malmaison.

En secteur UG, l'emprise au sol à chaque fois a été calculée par rapport à l'existant de toutes les maisons, de tous ces secteurs : 18 %, ce qui correspond à la superficie moyenne de l'emprise au sol existante. Concernant la hauteur, nous sommes sur du R+1, voire combles aménageables, c'est donc du 7 mètres à l'égout du toit et 10 mètres au faitage. En termes de coefficient de pleine terre, il est assez lié avec le coefficient d'emprise au sol : 50 % de la superficie de l'unité foncière devra rester en pleine terre. Cela correspond à l'absence de superficie minimale des terrains, et au regard de l'existant : 55 %, c'est à peu près ce que vous avez ; nous avons plus de la moitié de la parcelle en surface de pleine terre.

Concernant les accès, c'est une petite évolution, nous les avons généralisés à 4 mètres alors que vous êtes à 3,50 mètres au POS, partout sauf en UA parce que nous sommes sur quelque chose de plus restreint, parce que cela correspondait également à une demande et à une réalité, maintenant nous sommes sur un accès à 4 mètres, à 3,50 mètres on ne rentre pas forcément sa voiture.

Sur la châtaigneraie, nous sommes sur un îlot un peu plus dense, nous avons fait une modélisation sur un îlot et nous avons une typologie d'habitat assez particulière à l'alignement, nous voyons que toutes les maisons sont alignées les unes par rapport aux autres, nous avons donc quelque chose d'assez régulier et une densité assez importante. Je rappelle le lot d'origine avec une superficie minimale allant de 350 à 500 m², c'est une typologie plus dense sur ce secteur de la Châtaigneraie, d'où l'emprise au sol à 20 %, la plus élevée de tous les secteurs UG à cause de la densité. La hauteur est à 6,50 mètres et 9 mètres au faîtage, et 7 mètres au brisis en cas de toiture terrasse. Le coefficient de pleine terre est de 50 %. Le recul par rapport aux voies est de 5 mètres.

Sur la Feuillaume, nous sommes sur une emprise au sol légèrement plus faible, puisque dans le POS nous sommes à 1 200 m² de superficie minimale. Le 15 % correspond finalement aux superficies de parcelles que l'on a actuellement, qui permet de combler les dents creuses et une évolution douce de ce tissu pavillonnaire, comme le dit le projet de territoire. Nous sommes toujours à une hauteur de 7 et 10 mètres, le coefficient de pleine terre est de 55 %, le recul est de 5 mètres. La différence est vraiment l'emprise au sol.

Sur les Sablons, nous sommes encore sur un secteur préservé : la colline des impressionnistes avec une topographie relativement importante, et notamment en termes de gestion des eaux pluviales il y a un certain nombre de difficultés. Nous limitons là l'emprise au sol : 12 % de la superficie de l'unité foncière mais nous sommes sur de très grandes parcelles, dans votre POS nous sommes à 2 000 m² minimum. Sur le coefficient de pleine terre, nous sommes à 70 %, les trois quarts de la parcelle sont boisés ou en espaces verts et nous avons voulu préserver cette caractéristique.

En UGD, au niveau des Gressets, nous sommes à 15 % et 60 % de l'unité foncière. L'emprise au sol est de 15 %. Sur la pointe Feuillaume, nous sommes à 35 %, nous avons voulu privilégier l'habitat, nous sommes sur une densité un peu plus importante, nous montons même jusqu'à 50 % d'emprise au sol sur certaines parcelles. Sur ce secteur, nous avons voulu adapter la réalité : 35 % et 40 % de superficie de pleine terre.

Sur les dispositions relatives à la mixité fonctionnelle, c'est un article nouveau depuis le 1^{er} janvier 2016. Nous avons mis en place cet article, ce que vous retrouverez dans le règlement, c'est : « Le changement de destination des commerces et activités de services en logements est interdit, ces dispositions s'appliquent au rez-de-chaussée des constructions ayant une façade sur voie concernée par le linéaire inscrit au zonage ». Des linéaires ont été indiqués, notamment Route des Puits, plutôt en zone UG, où l'on autorise l'installation de commerces car nous sommes sur des axes intéressants pour le développement de certains d'entre eux. En plus, dans les secteurs en rouge, vous voyez la diversité commerciale, nous avons préservé les rez-de-chaussée commerciaux, nous avons interdit le changement de destination ce qui correspond finalement à tous les équipements de commerces et activités de services des différents quartiers. En UG, notamment à la Châtaigneraie, nous avons préservé les espaces et les placettes, ce que vous avez en rouge violet nous le retrouverons en secteur UGA dans le règlement. C'est là où nous autorisons la diversité en matière d'artisanat, de commerce, mais uniquement ciblés sur des logiques de placettes et de centralité de quartier.

Sur la diversité par rapport à la mixité sociale qui est un des axes du PADD, on le retrouve dans tous les articles du règlement : pour tout programme de logements neufs supérieur à 3 200 m² de surface de plancher, au moins 30 % du programme seront affectés à des logements sociaux et/ou logements intermédiaires. Cela signifie qu'en cas de réalisation de logements assez conséquente, la collectivité sera en mesure d'imposer une certaine mixité sociale et ce, à l'échelle de la ville, sur toutes les zones.

D'autres zones, autres que résidentielles : nous pouvons retrouver le secteur UL d'activités tertiaires ULA au niveau de Jonchère, destiné aux activités de services - équipements publics, et un peu ciblé

vers des logements pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Des secteurs US ont été identifiés : les secteurs d'équipements sportifs, et un secteur UM, d'ores et déjà identifié dans votre POS, tout ce qui est réservé à la fonction ferroviaire. Dans ces éléments-là, nous autorisons tout ce qui est lié et nécessaire à la vocation de la zone.

Sur la zone 1AU je ne vais pas revenir sur le projet Cœur de ville que vous connaissez bien, elle correspond à ce projet, nous avons mis en place une orientation d'aménagement et de programmation sur ce secteur mais nous faisons référence au projet d'AMO qui sera mis en place, qui va vraiment définir la programmation de ce secteur. La ville s'attachera également à respecter 30 % de logements sociaux à l'échelle de ce quartier. Quelques prescriptions ont été indiquées. Il y a également sur ce secteur-là une servitude d'attente de deux ans, c'est-à-dire le temps que la ville mène jusqu'à la fin le projet AMO ; ne peut uniquement se réaliser tout ce qui est lié au réseau. Au-delà des deux ans, le projet pourra se faire.

Sur les zones naturelles, des secteurs boisés ou à vocation naturelle, vous avez la zone N protégée qui correspond aux forêts de Fausses-Reposes, bois de Beauregard. Vous avez un secteur NB qui correspond au Parc de la Grande terre, un secteur NE dédié notamment à la création d'un cimetière, et des secteurs NS qui correspondent à des équipements sportifs, situés notamment dans le domaine de Beauregard. Un secteur NL qui n'était pas dans votre POS, que nous avons créé, dédié à l'activité du centre équestre, de taille capacité limitée où sera uniquement autorisée l'extension limitée des habitations, tout ce qui est lié ou nécessaire à l'activité équestre pour la pérenniser. Depuis les dernières lois, nous n'avons plus le droit de mettre un centre équestre au milieu de la zone naturelle, nous sommes donc obligés de faire un sous-secteur particulier.

Je vous rappelle que dans tout ce qui est cadre de vie préservé, développement équilibré du projet, 33 % du territoire sont classés en zone naturelle et 28 % en espaces boisés classés, ce qui est relativement conséquent et traduit l'environnement boisé de la commune.

Sur l'axe par rapport à la pérennité des paysages spécifiques à chaque quartier, nous avons mis en place dans le PLU un outil, l'une des coulées vertes les plus emblématiques est celle du domaine de Saint-François-d'Assise qui fait presque 1 kilomètre de long, vous avez également tout le domaine de Beauregard. Toutes ces coulées vertes ont été préservées par cet outil-là qui gèle la constructibilité, nous permettons uniquement une évolution par rapport à la mise en place d'abris de jardin à hauteur de 8 m², ce qui permet d'identifier des secteurs initialement boisés.

Une dernière prescription pour préserver l'environnement boisé des quartiers fait l'objet de plusieurs réflexions : une prescription en faveur du maintien des arbres. Des demandes d'autorisation d'urbanisme doivent tenir compte de tous les arbres à haute tige, et nous avons ciblé un certain nombre d'essences à préserver. Ces arbres sont notamment soumis à déclaration préalable, dans une bande de 0 à 3 mètres, pour préserver tout l'aspect visuel que l'on a depuis l'espace public. À l'intérieur des terrains indiqués au document d'urbanisme, ce sont toutes ces coulées vertes, nous avons des prescriptions en matière d'arbres à haut-jet. Il y a un tableau en annexe du règlement qui reprend et réactualise votre tableau du POS, ce sont toutes les espèces particulières qui y ont été ciblées. Des exceptions sont faites en cas de problème de sécurité, de réduction partielle d'une haie, ce qui permet d'avoir des leviers, et également de justifier grandement la destruction d'un arbre hautes tiges.

Avant vos questions, sur la suite de l'étude, va s'en suivre une phase de consultation des services des personnes publiques associées, ce, pendant trois mois, de novembre à janvier. Ensuite, nous irons vers une enquête publique prévue en février – mars, un rapport du commissaire enquêteur. Pendant cinq mois nous ne toucherons plus du tout au dossier, nous récolterons toutes ces remarques et nous nous réunirons. Une approbation est prévue au printemps 2017.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Cécile. Nous allons passer au débat. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Monsieur DASSÉ

Trois observations déjà formulées en commission.

La première est relative au destin du stade Corneille. Vous l'avez vu, dans le futur PLU, ce stade ne sera plus classé en zone US, c'est-à-dire zone équipements sportifs. En commission, il nous a été indiqué que déjà dans le POS, il ne l'était pas. Ne serait-il pas possible, puisque nous sommes en train de travailler à l'élaboration de ce PLU, de classer cette fois le stade Corneille en zone US ? C'est-à-dire de pérenniser sa vocation sportive.

Deuxième observation relative à la diversité des hauteurs maximales de construction sur un certain nombre de quartiers. Là encore, ce point a été soulevé en commission, il nous a été expliqué que dès lors que la densité, sur certains quartiers, est plus faible, cela autorise, de facto, des constructions un peu plus hautes, l'inverse étant également vrai. Néanmoins, lorsque l'on regarde les chiffres, nous constatons qu'en zone UAA, c'est-à-dire une partie du bourg, les constructions maximales peuvent aller jusqu'à 13 mètres, alors que nous sommes dans une zone très dense. En revanche, par exemple à la Châtaigneraie, les constructions ne peuvent aller que jusqu'à 9 mètres, c'est-à-dire quasiment la même chose que pour les pavillons de Beauregard, alors que là encore les densités sont différentes. Il y a donc une interrogation par rapport aux règles retenues, et également au niveau des associations de quartiers concernées.

Troisième point, là encore qui avait été évoqué lors de la réunion de notre double commission Affaires techniques et Finances, sur la surface maximale de bureaux. A l'exception de la zone à proximité de l'avenue Jean Moulin, pour les autres quartiers, cette surface est de 54 m². Je m'étais permis de faire observer, et je crois Monsieur le Maire que vous avez été réceptif à cette observation, que, par exemple pour un cabinet d'avocats ou de conseil qui s'installe, qui met en place deux ou trois bureaux, une salle de réunion, et une salle d'attente pour accueillir le public, les 54 m² sont largement dépassés. Dans le cadre d'une approche un peu dynamique en termes de développement économique et d'attrait des entreprises pour notre commune, ne serait-il pas possible d'augmenter cette surface maximale ?

Madame NAPOLY

Concernant le destin du stade Corneille, nous avons fait le choix de le maintenir en secteur UE, puisque nous sommes dans une zone qui n'a pas forcément une vocation uniquement sportive, puisque vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y a tout de même des discussions aujourd'hui avec le lycée sur la possibilité de voir évoluer cet espace, en fonction des projets de l'Education Nationale sur ce lycée, et éventuellement en fonction d'un lieu qui pourrait être intéressant pour y installer peut-être du logement étudiant qui peut correspondre à une demande sur la ville. Ce secteur UE, qui était dans l'ancien plan d'occupation des sols, nous semble bien adapté à cet espace, compte tenu de l'incertitude sur l'intérêt des choses qui pourraient s'y développer.

Sur la diversité des hauteurs, le secteur UAA c'est la place Leclerc, dans le bourg c'est la même chose, on est à 11 mètres, ce sont des secteurs denses où l'on a du bâti collectif, tant sur la place Leclerc où il y a des immeubles, que sur le bourg. Nous n'avons pas des maisons individuelles, nous avons un front urbain constitué qui est important, alors que la vision que nous avons à la Châtaigneraie est totalement différente, nous sommes là sur du secteur pavillonnaire qui ne s'apparente pas à la logique des autres zones UA, c'est bien pour cela que ce sont des zones UA et des zones UG. Certes, les hauteurs varient énormément en fonction des zones, parce que cela correspond à des bâtis différents par définition. Dans la zone UG, cela correspond à des discussions que nous avons eues avec l'association syndicale de la Châtaigneraie, compte tenu également du vécu que nous avons sur toutes les constructions récentes de la Châtaigneraie sur la

visibilité que nous avons sous ce qui est demandé par les riverains. Nous avons donc fait le choix d'être un tout petit peu plus bas que dans les autres zones UG, il doit y avoir un mètre de différence, ce qui n'est pas forcément très marquant, ni sur un plan architectural, ou dans les autres zones l'assise des maisons est plus importante qu'à la Châtaigneraie où l'assise est plus étroite.

Sur la question des 54 m² en zone UG, nous y avons repensé après votre intervention en commission. C'est une disposition qui limite à 50 m² dans la zone UG la possibilité de changement de destination de l'habitation vers l'activité professionnelle. Là aussi, cela correspond au souci de concilier une demande et une réalité de terrain. Concernant celle-ci, c'est l'existence de nombreux autoentrepreneurs à La Celle-Saint-Cloud, dont nous souhaitons qu'ils puissent exercer chez eux en toute légalité, en ayant déclaré leur local professionnel sur un plan urbain, et de pouvoir le faire sans souci. Là-dessus, toutes les associations concernées y sont extrêmement favorables. En revanche, elles nous ont toutes demandé également de limiter à des secteurs spécifiques à chaque quartier les possibilités d'installation plus importantes. A la Feuillaume, c'est sur la Route des puits sur des lots identifiés, à la Châtaigneraie c'est sur ses lots commerciaux et le long des grandes voies.

Monsieur DASSÉ

Il s'agit d'activités commerciales.

Madame NAPOLY

Il s'agit de tout ce qui est activités professionnelles. Tous les linéaires sur lesquels nous avons choisi d'interdire le changement de destination vers l'habitation, ce n'est pas uniquement pour accueillir du commerce, parce que nous savons bien que le commerce ne permettra pas aujourd'hui de remplir l'ensemble de ces linéaires. En revanche, nous avons conscience du fait qu'ils peuvent drainer des activités, notamment libérales du type de celles que vous évoquiez, qui doivent de plus avoir des locaux accessibles. Or, en général, tous ces linéaires sont en pied d'immeuble et donc accessibles, idem pour les médecins, toutes les activités de services qui peuvent avoir un intérêt pour la ville et son dynamisme.

Par ailleurs, pourquoi ne pas augmenter ces surfaces ? Il faut savoir que sur La Celle-Saint-Cloud il reste des locaux vacants à usage d'activités qui peuvent recevoir cette destination, et il y a une vraie demande pour que l'on n'imbrique pas totalement le résidentiel et l'activité.

Monsieur le Maire

Merci Florence. Autre intervention ?

Monsieur BARATON

Tout d'abord, il n'y a pas l'indication de la A86 qui était dans le POS.

La deuxième chose, pour revenir sur le Cœur de ville, vous dites que pendant deux ans il ne peut pas y avoir de modification sur ce secteur. Est-ce que cela englobe également le bâtiment pour lequel la ville avait modifié son POS ? Et est-ce à dire également que les particuliers qui habitent cette zone, qui ont une très grande propriété, ne pourront pas construire pendant deux ans s'ils le souhaitent ?

Dernière chose, concernant le centre commercial Élysée, pourrait-on avoir des précisions sur ce qui peut se faire, ce qui se fera sur cette zone bien particulière ?

Madame NAPOLY

Sur la A86, le terrain est maintenu, mais sur le plan qui vous a été présenté il n'y a pas les plans de servitude. En revanche, il n'y a pas de modification des tracés, c'est-à-dire que l'État a maintenu le tunnel ouest, celui qui n'est pas encore réalisé. De même, les emprises de puits d'aération pour ce

tunnel ouest sont également maintenues, il n'y a pas eu de modification des demandes de l'État dans ce sens.

Pour le Cœur de ville, le projet sur l'ancien bâtiment de la MACSF peut se construire puisque le permis de construire est d'ores et déjà délivré. Et en ce qui concerne les possibilités d'évolution pendant cette période de deux ans, elles sont en fait limitées aux travaux d'entretien lourd ou de très faible extension, mais on ne peut pas engager de nouvelles constructions.

Concernant Élysée II et ce qui se fera, c'est du ressort de la résidence Élysée II et non du nôtre. Je peux vous donner quelques indications : le coefficient d'emprise au sol aujourd'hui des bâtiments de la résidence Élysée II est de 29 %, or celui qui est autorisé par le PLU est de 30 %. Cela veut dire qu'il ne peut pas y avoir d'augmentation de l'emprise au sol sur l'unité foncière d'Élysée II. Si l'on enlève de l'emprise au sol, on peut en recréer, mais dans le cas contraire on ne peut pas en créer de supplémentaire. La hauteur des bâtiments est limitée à 12 mètres, ce sont les deux principales prescriptions qui donnent une idée de ce qui peut s'y faire ou pas.

Monsieur BARATON

Sur le centre commercial ?

Madame NAPOLY

Le centre commercial est une seule unité foncière. On évalue les droits à construire à la taille de l'unité foncière. Aujourd'hui, il n'y a qu'une unité foncière qui englobe le centre commercial. Il y a des lots, mais le propriétaire global c'est la résidence.

Monsieur le Maire

Merci Florence. Autre intervention ?

Monsieur BLANCHARD

On voit bien qu'un gros travail a été effectué Pour élaborer ce Plan Local d'Urbanisme. La chose que je regrette le plus sur l'ensemble, c'est que l'on affiche l'intention de dynamiser la ville, et l'on n'en voit guère la transcription dans le projet qui nous est soumis, hormis le Cœur de ville mais malheureusement, et nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, c'est vraiment un pâté de maisons cantonné à cela pour le moment. Je trouve cela un peu regrettable.

Je rejoins Monsieur DASSÉ qui souhaite développer des activités professionnelles. J'ai bien sûr entendu les arguments d'explication du choix qui a été fait, mais il me semble que restreindre ces possibilités est probablement regrettable. En revanche, je ne suis pas d'accord avec Monsieur DASSÉ sur ce qu'il a proposé pour le stade Corneille, considérant que, comme nous l'avions dit au départ et comme vous l'aviez dit vous-même, la notion de Cœur de ville s'entendait en continuité entre la place du jumelage et la gare ; il y a là une logique qu'il faut pouvoir maintenir. Je ne sais pas ce que seront les projets qui pourront suivre le Cœur de ville tel qu'il est aujourd'hui, mais il me semble que c'est quelque chose qu'il faut se préserver pour l'avenir en fonction des évolutions.

Enfin, il y a un regret que nous avons déjà énoncé qui est celui des 3 200 m² minimums pour pouvoir imposer 30 % de logements sociaux. Un projet de 3 200 m², c'est de l'ordre de 50 logements, ce qui me paraît être une opération relativement importante, et nous aurions pu prendre un seuil nettement plus bas qui aurait permis de mieux travailler la mixité sociale dans la commune.

Madame NAPOLY

Sur la dynamisation, effectivement l'outil principal est vraiment le Cœur de ville, la transcription, et également les dispositions qui ont été prises pour interdire tout ce qui est changement de destination des commerces en pied d'immeubles. Concernant votre vision du Cœur de ville comme

étant un pâté de maisons, je pense que ce n'est pas du tout l'idée que nous nous en faisons, puisque c'est tout de même un pâté de maisons en lien avec un espace global, au moins avec une échelle communale, qui a pour objectif, vous le savez, de créer du lien, et que dans le traitement de ce Cœur de ville, l'un de nos principaux points d'attention est le lien qui sera effectué avec ces quartiers, et notamment celui avec la place du jumelage et celui avec la gare et les quartiers Nord. Mais nous concevons qu'il y ait des visions différentes. Idem sur le seuil de logements sociaux, nous n'aimons pas nous mettre de limite absolue.

Monsieur MICHEL

Tout d'abord, merci pour le travail réalisé. Sur la concertation, certes elle a été conforme à la réglementation, mais elle aurait pu être plus directe avec les habitants, recueillir l'avis des habitants sur le PLU est essentiel. Pour exemple, la disparition du COS et la surface minimale de terrain obligeaient la ville à repenser son règlement, l'avis de la population sur la volonté de la ville de mettre en place des dispositions contraignantes aurait pu être recueilli sans passer par le filtre des associations de quartiers. Des solutions plus pertinentes de consultation existent : invitations par courrier aux réunions publiques, mailings, consultations Internet, l'association des conseils de quartiers. Les seuls quatre avis portés au recueil déposés en mairie montrent les limites d'une concertation traditionnelle peu dynamique.

Sur la protection de l'activité commerciale, nous rejoignons l'avis de Madame Rafaly, représentante de la Chambre de commerce et d'industrie des Yvelines sur la procédure de droit de préemption de droit commercial de la commune. La préservation des pas-de-porte existants dans le PADD, dans le zonage, dans le règlement est insuffisante à mener une politique commerciale dynamique. Nous avons préconisé, dans notre dernière tribune sur le Cœur de ville, que la ville soit propriétaire des murs des commerces. Dans certaines zones identifiées, la ville doit devenir propriétaire des murs avec la mise en œuvre de son droit de préemption commerciale. Ce mécanisme a pour vocation de préserver, équilibrer et développer l'activité commerciale de La Celle Saint-Cloud, accompagné, comme proposé par la CCI, d'un observatoire commercial sur la commune ; il est important d'avoir un état des locaux commerciaux, activités, vacances et surfaces. Merci.

Madame NAPOLY

Effectivement, concernant la concertation, on peut toujours imaginer de faire des choses différentes, plus dynamiques, est-ce que cela permet davantage aux gens de s'exprimer ou pas ? Je ne sais pas. Je pense qu'il n'y a pas de sujet clivant à La Celle-Saint-Cloud, ce qui explique peut-être que les gens viennent un peu moins aux réunions publiques. Il y a tout de même un moment très important qui reste à venir, qui est celui de l'enquête publique, nous verrons si, à cette occasion, il y aura un peu plus de monde qui viendra se renseigner, en sachant que ce projet sera à disposition du public avant l'enquête publique.

Sur la protection de l'activité commerciale, nous sommes plus sur une question de politique commerciale que de politique urbaine. La question du droit de préemption commerciale est extrêmement complexe, je ne sais pas si nous avons vocation à l'exercer. Ce sera une discussion que nous pourrons avoir ultérieurement, parce que c'est comme la question du droit de préemption sur les cessions de biens en général, c'est une délibération annexe au PLU que nous prenons en plus au moment de l'approbation du PLU.

Monsieur le Maire

Merci Florence. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Je voudrais vraiment renouveler mes remerciements à l'équipe, sous la conduite de Florence, Maryse, Stéphanie et Nathalie Bradshaw qui n'est pas là mais qui a participé activement à tous les

travaux, et Cécile Rostaing pour ce travail d'accompagnement extrêmement précieux et compliqué, parce que l'on rentre dans des détails extraordinairement complexes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. et R. 151-1 et suivants,

Vu la loi SRU du 13 décembre 2000

Vu la loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003,

Vu la loi du 12 Juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite loi Grenelle II,

Vu la loi du 26 mars 2014 relative à l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové dite loi ALUR,

Vu le décret du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Schéma Directeur de la Région Ile de France approuvé le 27 décembre 2013,

Vu le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile de France du 26 septembre 2013,

Vu le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la Région Ile de France approuvé le 19 juin 2014,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie,

Vu le Programme Local de l'Habitat de l'intercommunalité,

Vu le plan d'occupation des sols de la commune de la Celle Saint Cloud approuvé le 02 octobre 2001 et modifié le 02 février 2010 et le 01 janvier 2011,

Vu la délibération du 4 novembre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de la concertation,

Vu le porter à connaissance de l'Etat adressé à Monsieur le Maire le 1er septembre 2015,

Vu le débat au sein du Conseil Municipal du 15 décembre 2015 sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Vu les réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA), du 23 novembre 2015 et du 29 juin 2016,

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France du 9 septembre 2016,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme, joint à la présente délibération, comprenant le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement, les annexes et les documents graphiques,

Vu le bilan de la concertation, joint à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine et Finances et Affaires Générales, réunie le 5 octobre 2016,

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue de répondre aux dispositions de la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR et de poursuivre les objectifs suivants :

- Protéger et valoriser le cadre de vie.
- Mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural, et paysager de la Celle Saint-Cloud.

- Maitriser le développement urbain en respectant l'équilibre de chacun des quartiers.
- Accompagner la création d'un cœur de ville renforçant le lien entre les quartiers.
- Permettre la diversification durable de l'offre de logements afin de favoriser le parcours résidentiel des Cellois et de répondre aux objectifs de la loi en matière de logement social.
- Faciliter les déplacements intra et extra urbains en améliorant l'offre de transport en commun et en développant les circulations douces et les voies piétonnes.
- Favoriser le développement des commerces et de l'activité économique.
- Intégrer une approche environnementale visant à prendre en compte les enjeux énergétiques.
- Mettre en adéquation le droit local de l'urbanisme avec les prescriptions supra communales en vigueur

Considérant que les orientations générales du PADD ont fait l'objet d'une réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA), le 23 novembre 2015 et d'un débat en Conseil Municipal, le 15 décembre 2015,

Considérant que les orientations générales du PADD doivent permettre la préservation du cadre de vie, un développement équilibré, la création d'un cœur de ville vivant, de favoriser le lien entre les quartiers ainsi que l'activité économique,

Considérant que le règlement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi que le plan de zonage, qui expriment la volonté de la ville de préserver l'environnement et les paysages spécifiques à chaque quartier et qui précisent les actions qui seront mises en œuvre conformément au PADD, ont fait l'objet d'une réunion avec les PPA le 29 juin 2016,

Considérant qu'à l'occasion de l'arrêt du projet de PLU, et conformément aux articles R. 153-3 et L.103-6 du code de l'urbanisme, sera présenté le bilan de la concertation (en pièce annexe) effectuée tout au long de la procédure et dont les modalités, définies dans le cadre de la délibération du 4 novembre 2014, prescrivant la procédure d'élaboration du PLU, ont été les suivantes :

- Affichages en mairie au fur et à mesure de l'avancement de la procédure,
- Organisation de plusieurs types de réunions publiques,
- Exposition publique,
- Publications régulières dans le journal municipal et sur le site Internet de la ville,
- Mise à disposition, en mairie, aux jours et horaires d'ouverture, d'un dossier et d'un registre permettant aux visiteurs de noter leurs observations.

Considérant que l'ensemble de ces modalités a été rempli et qu'ont été mises en œuvre les actions suivantes:

- mises à jour régulières du site Internet de la ville, sur l'avancement de la procédure ainsi que sur la concertation,
- registre mis à disposition en mairie, à partir du 7 septembre 2015, ayant permis de recueillir les observations des administrés dans le cadre réglementaire, et dont l'existence a été relayée dans le magazine municipal distribué mensuellement à tous les foyers, sur le site Internet, sur un panneau d'information disposé en mairie et à chaque réunion publique.
- cinq réunions publiques, les 08, 12 et 13 octobre 2015 et les 20 et 23 juin 2016, dont l'information a été relayée dans le magazine municipal et sur le site Internet,
- plus de trente réunions avec les associations locales, de quartier, et les copropriétés, à différentes étapes du projet,
- deux réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA),
- cinq articles dans le magazine mensuel municipal, article dans la presse locale, annonces de la prescription d'élaboration dans deux journaux locaux,
- exposition publique (durant 56 semaines),
- affichages divers en mairie (hall des services techniques),
- réunions de présentation aux élus :
 - plusieurs réunions de la Commission Aménagement et Patrimoine et des Finances et Affaires Générales, à différentes étapes du projet,
 - présentation du diagnostic territorial aux membres du Conseil Municipal (15 juin 2015)
 - présentation aux membres du Conseil Municipal et débat autour du projet de PADD (15 décembre 2015).

Considérant que l'ensemble des remarques et propositions formulées lors de la concertation a été examiné et, dans la mesure du possible, pris en compte dans les orientations du PADD, dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que dans les documents réglementaires,

Considérant que le projet de PLU, et notamment son règlement, se conforme aux nouvelles règles du code de l'urbanisme entrées en vigueur au 1er janvier 2016,

Considérant que le projet de PLU est, dans ces conditions, prêt à être arrêté et à être soumis, pour avis, aux personnes publiques associées, puis au public,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. BARATON, M. DASSÉ, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

DECIDE :

- d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- de soumettre pour avis, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme aux Personnes Publiques Associées et Consultées ainsi qu'aux communes limitrophes ;

PRECISE que, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme :

- le dossier sera soumis à enquête publique dès que les Personnes Publiques Associées et Consultées auront rendu leur avis dans un délai de trois mois à réception du projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,
- le dossier du projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal est tenu à disposition du public en mairie,
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Demandes de subventions pour la création d'un terrain synthétique au stade Duchesne

Monsieur TEYSSIER

Je veux juste faire un petit préambule. Marie-Pierre a dit « quinze ans » tout à l'heure, je pense qu'elle a grossi un peu le trait parce que d'abord cela ne fait pas quinze ans que l'on parle de terrain synthétique, et d'autre part, je crois que l'on a bien fait parce que c'était tout de même quelque chose de relativement difficile. Nous nous apercevons qu'un certain nombre d'équipes professionnelles l'abandonne actuellement parce qu'il y avait des problèmes de santé. Nous avons attendu d'avoir des résultats significatifs par rapport à ces points-là, en particulier par les utilisateurs au moins en France, et puis par rapport à la suite des études faites au Canada sur ces problèmes, peut-être au niveau des tendinites, mais il y avait surtout des problèmes au niveau des personnels féminins qui utilisaient ces terrains-là. Il a donc fallu être un peu prudent pour ce type d'installation. Ces points-là étant en partie levés, nous avons continué à travailler. Ce n'est pas un sujet récent, mais il a tout de même demandé un temps relativement important.

Le schéma directeur des équipements sportifs actuellement en cours de réalisation par le BET Néoprint a mis en évidence les besoins des différents usagers en matière de terrains de grands jeux praticables toute l'année. En effet, actuellement en gazon naturel, nos terrains sont régulièrement fermés tout au long de l'année, soit en raison des conditions météorologiques qui les rendent impraticables environ sept semaines par an, soit en raison des besoins d'entretien et de

régénération annuelle des gazons (environ deux mois l'été). Il faut rajouter qu'il y a un problème de surutilisation de nos terrains. Un terrain naturel devrait normalement être utilisé entre 12 et 14 heures par semaine, au-delà on crée des problèmes d'entretien supplémentaire, et voire éventuellement des périodes non praticables supplémentaires.

Pour éviter ces fermetures répétitives qui pénalisent les utilisateurs, la ville a étudié la possibilité de se pourvoir d'un terrain en surface synthétique jouable toute l'année. Aussi, la municipalité, afin de pouvoir offrir un terrain de grands jeux jouable en toute période de l'année aux différents utilisateurs, aussi bien associatifs que scolaires, dont les lycéens et collégiens de La Celle-Saint-Cloud, souhaite engager des études et travaux pour améliorer cette offre en créant un terrain synthétique au parc omnisports L.R. Duchesne. Je vais tout de même vous rappeler que le terrain actuel est utilisé par le club environ 22 heures par semaine, auxquelles il faut rajouter l'utilisation par les lycées Colbert et Duchesne, le collège Victor Hugo, et éventuellement l'école Dunant à côté. Cela signifie que notre terrain est actuellement en surutilisation, puisque pour les scolaires nous sommes à plus de 30 heures par semaine. Nous les répartissons sur plusieurs terrains, sur le terrain de rugby actuellement, sur le terrain d'honneur et éventuellement sur le stabilisé qui est derrière.

Les travaux sont estimés, fournitures et pose de mobilier comprises, à 650 000 € HT, hors maîtrise d'œuvre. Il est projeté de réaliser ce chantier en 2017, les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif. Ce projet de création d'un terrain synthétique est susceptible de recevoir des subventions de différents partenaires. J'ai parlé volontairement des lycées et collèges, puisqu'il y a possibilité d'obtenir, compte tenu du nombre d'heures d'utilisation par les scolaires, des subventions auprès, d'une part, du Conseil départemental des Yvelines au titre du programme de soutien aux communes en termes d'équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'EPS en collèges, d'autre part auprès du Conseil régional d'Île-de-France au titre des aides à la construction d'équipements sportifs liés aux lycées, et à la Fédération française de football au titre du soutien au club. Pour ce projet de terrain en surface synthétique, il est proposé une aide jusqu'à 10 % du coût plafonné à 100 000 €. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des différents partenaires institutionnels au taux maximum pour la création d'un terrain synthétique au parc de sports L.R. Duchesne.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame DELAIGUE

Je confirme que nous avons intégré dans notre programme municipal de 2001 la proposition d'un terrain synthétique, ce qui fait effectivement bien 15 ans. J'ai une question concernant le choix du matériau, parce que nous avons eu l'occasion d'en parler ces dernières années, et dans la presse il était question de soucis de sécurité et de santé. Il faut voir, non pas le moins-disant dans cette histoire, mais tout de même un choix de qualité pour éviter les soucis de santé. Merci.

Monsieur TEYSSIER

C'est pour cela que j'ai fait appel tout à l'heure aux problèmes de santé, puisqu'il y avait effectivement des études. Il est vrai que les premières générations ont posé problème, mais elles n'existent plus, le problème ne se pose donc plus. En 2001, c'était peut-être sur votre programme, ça ne l'était pas sur le nôtre, je n'y serais pas allé tout de suite compte tenu des difficultés qu'il y avait à cette époque-là sur les terrains synthétiques.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude.

Monsieur BARATON

Monsieur le Maire, j'ai évoqué à la commission des Affaires techniques les remarques suivantes :

Envisager la piste, parce que l'on sait qu'elle est en très mauvais état, il serait encore possible de la sauver mais en faisant très vite,

Comme tous ces terrains-là sont drainés, vous avez des options permettant de récupérer l'eau, et l'on sait très bien que sur l'espace du stade, il y a beaucoup d'endroits à arroser.

C'est bien que la Fédération française de football puisse participer, parce qu'avec tout l'argent qu'elle récupère des clubs, notamment celui de La Celle-Saint-Cloud, et c'est pour cela que la ville donne une subvention, ce serait bien que l'on puisse en récupérer une partie. La seule chose qui m'a un peu interpellé, c'est votre réaction, Monsieur le Maire, à la réunion lorsque vous avez dit : « Dans le fond, faut-il vraiment le faire ? ». J'espère donc que nous irons jusqu'au bout de la démarche.

Monsieur le Maire

Je suis un peu surpris parce que si vraiment la question laissait supposer un doute, nous ne serions pas ici en train de parler du projet.

Monsieur TEYSSIER

Actuellement, il s'agit de faire des demandes de subventions, le projet est donc à l'étude. Je dis bien que les remarques que nous avons entendues seront systématiquement prises en compte. Est-ce que cela sera possible de récupérer systématiquement l'eau, c'est la question qu'il faudra poser, je ne peux pas y répondre aujourd'hui. Cela ne signifie pas que nous n'intégrerons pas les remarques portées.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. D'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le schéma directeur des équipements sportifs réalisé par le BET Néopsprint,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 5 octobre 2016,

Considérant que la création d'un terrain en synthétique jouable toute l'année au Stade LR Duchesne est une nécessité pour les différents utilisateurs,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme seront prévus au Budget Primitif communal 2017, pour un montant total hors maîtrise d'œuvre estimé à 650 000 € HT, soit 780 000€ TTC,

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental des Yvelines et la Fédération Française de Football,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Approuve le projet de création d'un terrain synthétique au stade LR Duchesne,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Départemental des Yvelines et de la Fédération Française de Football, pour la réalisation de ce projet, les subventions au taux maximum.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande.

Demande à Monsieur le Maire de s'engager à ne pas commencer les travaux avant la notification des subventions susmentionnées, sauf accord après demande de démarrage anticipé des travaux.

Demande à Monsieur le Maire de s'engager à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien de ce terrain.

Demande à Monsieur le Maire de s'engager à tenir les financeurs informés de l'avancement de ce projet (dont la pose de panneaux de chantier avec logo régional, départemental).

Demande à Monsieur le Maire de s'engager à supporter au moins 20% de financement sur fonds propres du montant total.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Convention pour le versement d'une offre de concours par la SIEMP au bénéfice de La ville de La Celle Saint-Cloud

Monsieur SCHNELL

Dans le cadre d'une convention signée en 2004 avec la SIEMP, la ville de La Celle-Saint-Cloud gère plusieurs parcelles sur le territoire de Beauregard. En particulier, un plateau sportif sur lequel l'an dernier nous avons créé un terrain multisports, à côté duquel il y a un terrain stabilisé qui s'est beaucoup dégradé, notamment par absence de drainage car il est ancien, ce qui fait qu'il n'est pas utilisable une bonne partie de l'année dès qu'il pleut. Nous voulons remettre en état ce terrain, en profiter pour compléter l'offre sportive à cet endroit en mettant des agrès et quelques jeux pour enfants.

Le projet va être lancé assez rapidement, mais en parallèle, comme la SIEMP est concernée directement puisque ce sont beaucoup de locataires de la SIEMP qui vont sur ce terrain, elle nous propose un concours financier de 40 000 € sur un projet total de 90 000 € TTC. Une offre de concours de la SIEMP est une subvention mais n'a pas la définition légale d'une subvention. Nous vous proposons une convention avec la SIEMP que vous avez dans le dossier pour préciser dans quelles modalités ce versement sera fait.

Monsieur le Maire

Merci Jean Christian. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Une simple remarque : c'était inscrit au budget primitif, neuf mois après il y a une possibilité de subventions, pourquoi pas, j'aimerais savoir s'il n'y a pas une contrepartie derrière. C'est un concours, mais il n'y aura pas un droit d'occupation. Parce que là aussi, c'est un terrain qui, potentiellement sert également aux collègues.

Monsieur SCHNELL

Il n'y a absolument aucune contrepartie, aucune négociation en ce sens. Je crois que c'est vraiment l'intérêt de la SIEMP qu'il y ait des activités au maximum pour les jeunes du quartier.

Monsieur le Maire

C'est l'intérêt de la SIEMP et celui de la ville, c'est la raison pour laquelle nous réalisons ce projet dont c'est la deuxième phase, la première ayant été réalisée l'année dernière. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de La Celle Saint Cloud gère plusieurs parcelles du domaine de Beauregard dont le plateau sportif situé avenue de Beauffremont,

Considérant que le terrain de football en stabilisé nécessite une rénovation, dont la pose de quatre buts, et qu'il sera accessible au publics en situation de handicap,

Considérant la nécessité de créer un point d'eau à proximité de ces équipements sportifs de plein air en libre accès,

Considérant que ces équipements bénéficient aux habitants de Beauregard et par voie de conséquence aux locataires de la SIEMP,

Considérant la proposition de la SIEMP de participer financièrement à cette dépense publique d'investissement sous forme d'une offre de concours à hauteur de 40 000 €,

Considérant le montant de ce projet estimé à 75 000 € HT soit 90 000 € TTC,

Considérant que le budget est inscrit au budget primitif 2016 en section investissement,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 5 octobre 2016,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le versement d'une offre de concours par la SIEMP au bénéfice de la ville de La Celle Saint Cloud à hauteur de 40 000 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Autorisation de lancement du marché d'éclairage public**Monsieur SCHNELL**

Notre marché actuel pour l'éclairage public arrive à expiration à la fin de cette année, il faut donc le relancer. Nous allons le faire dans des conditions analogues au marché précédent d'il y a quatre ans, en faisant quatre lots : le lot principal qui est un lot d'éclairage public, basse et haute tension, concerne travaux neufs et création, un lot 2 qui est la signalisation tricolore, un lot 3 qui est

l'éclairage du parc privé de la commune, essentiellement les parties sportives, et un local 4, plus petit mais très intéressant, qui va être utilisé prochainement, les illuminations de fin d'année.

Vous avez les montants indiqués, pour les deux premiers lots d'éclairage public et de signalisation tricolore, il y a une partie forfaitaire parce qu'il y a une obligation d'astreinte, des frais fixes pour le prestataire, et par ailleurs vous avez l'indication des montants maximums de bons de commande pour chacun des quatre lots.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BARATON

Juste une remarque : puisque ce sera un marché, tout à l'heure Monsieur Soudry a dit que nous allons faire de substantielles économies. Je voudrais donc savoir comment l'on peut savoir, avant même que le marché soit lancé, que ce sera le cas.

Monsieur le Maire

C'est une question générale qui concerne tous les marchés, évidemment on ne peut pas savoir si l'on pourra faire telle ou telle économie.

Monsieur SCHNELL

Nous continuons à faire des économies sur les marchés, par exemple sur le marché nettoyage nous avons une bonne surprise, ainsi que sur d'autres, et pourquoi ne pas continuer.

Monsieur le Maire

Merci. Il n'y a pas d'autre question. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que La ville de la Celle Saint Cloud a lancé, le 25 octobre 2013, un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'amélioration des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la commune et que ce marché prend fin le 31 décembre 2016.

Considérant la nécessité de lancer un nouveau marché,

Considérant que ce marché, lancé en procédure adaptée et soumis aux dispositions des articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés, débutera le 1er janvier 2017, pour une durée d'un an et qu'il pourra être reconduit tacitement trois fois pour une même durée

Considérant que ce marché est alloué en quatre lots :

Lot 1 : Eclairage Public

Lot 2 : Signalisation tricolore

Lot 3 : Parc privé de la commune

Lot 4 : Illuminations de fin d'année

Considérant que ce marché comporte une partie forfaitaire ainsi qu'une partie à bons de commande, selon les montants annuels ci-dessous :

Lot 1 : Eclairage Public

Estimation du montant forfaitaire annuel en € HT : 70 000€

Bons de commande : montant annuel maximum en € HT : 700 000 €

Lot 2 : Signalisation tricolore

Estimation du montant forfaitaire annuel en € HT : 8 000 €

Bons de commande : montant annuel maximum en € HT : 120 000 €

Lot 3 : Parc privé de la commune

Bons de commande : montant annuel maximum en € HT : 80 000 €

Lot 4 : Illuminations de fin d'année

Bons de commande : montant annuel maximum en € HT : 70 000 €

Considérant que chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé, les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots,

Considérant que le budget nécessaire à l'exécution de ce marché sera inscrit au budget primitif communal chaque année,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 5 octobre 2016,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation du marché d'éclairage public.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Rapport d'activité 2014 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)

Monsieur SCHNELL

Le SIABS est le syndicat qui amène nos eaux usées depuis le réseau communal jusqu'à l'usine d'épuration d'Achères. Ce syndicat gère un réseau de 30 kilomètres et a des activités d'entretien prévues par une convention et des activités d'investissement. L'année 2014 a été très calme, c'était aussi un changement de Direction du syndicat, nous avons un nouveau président. Très peu de travaux ont été réalisés en 2014, seulement 60 000 €, nous avons donc surtout eu des activités de routine dans ce syndicat. Les comptes font apparaître un excédent de fonctionnement de 402 000 €, un déficit d'investissement de 62 000 €, globalement positifs d'environ 340 000 €, et la dette a continué à baisser. Nous vous proposons donc de prendre acte de ce rapport d'activité.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Nous prenons acte puisque nous ne votons pas sur ce sujet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de La Celle Saint Cloud a reçu le rapport d'activité 2014 du SIABS qu'elle doit communiquer pour information aux membres du Conseil Municipal,

Considérant la présentation des comptes et qu'il a été décidé de ne pas procéder à la souscription d'un nouvel emprunt en 2014,

Vu La prise d'acte de ce rapport 2014 par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 5 octobre 2016,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

PREND ACTE

du rapport d'activité 2014 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS).

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

IV. VIE SOCIALE ET FAMILLE

1. Sectorisation scolaire allée Victor Hugo

Madame TRINIAC

A proximité du collège Victor Hugo, comme nous en avons parlé longuement tout à l'heure, un immeuble a été complètement construit. Les 48 appartements ont été livrés en juin 2016. Cet immeuble est situé, pour une partie, Avenue des étangs, avenue actuellement affectée au groupe scolaire Jules Ferry, et pour partie Allée Victor Hugo nouvellement créée en 2016. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'affecter l'allée Victor Hugo au groupe scolaire Jules Ferry, école maternelle et élémentaire, en continuité de l'avenue des étangs.

Pour rappel, un rééquilibrage entre les trois groupes scolaires du quartier de Beauregard avait été fait en 2013, suite à la construction des logements Avenue Corneille.

Monsieur le Maire

Merci Sophie. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BLANCHARD

En regardant ce projet de délibération, nous nous interrogeons sur la marge de manœuvre dont nous disposons à Beauregard, sachant que les groupes scolaires sont assez proches les uns des autres. N'aurions-nous pas la possibilité d'utiliser une marge de manœuvre pour permettre de mieux organiser les classes dans les différents groupes scolaires ? Eviter les doubles niveaux, mieux remplir les uns et les autres. Nous avons bien compris que cela pose un problème éventuellement pour les enfants qui pourraient se retrouver dans une école à un moment et dans une autre à un autre moment, ce qui n'est pas souhaitable, mais est-ce que ce sont des marges de manœuvre que l'on pourrait avoir si l'on jouait cela assez finement ?

Madame TRINIAC

Ce qui est important, c'est d'avoir un équilibre pour qu'il n'y ait pas une école qui se vide par rapport à une autre. Nous parvenons à le maintenir, une révision de la carte scolaire est faisable, c'est quelque chose de lourd. Ce sera le cas, je pense, lors de la construction du Cœur de ville, où il y aura effectivement une carte scolaire à revoir et des attributions à faire des nouveaux logements, et de voir à ce moment-là ce qu'il est possible de faire, en fonction des capacités d'accueil des écoles, parce que nous avons des bâtiments plus ou moins importants, et d'accueil des périscolaires.

Monsieur le Maire

Merci Sophie. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 6 octobre 2016,

Considérant la nécessité de sectoriser l'allée Victor Hugo,

Considérant la nécessité de maintenir l'équilibre entre les effectifs des écoles du quartier de Beauregard trouvé en 2013,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

- L'allée Victor Hugo est affectée au secteur du groupe scolaire Jules Ferry en continuité de l'avenue des Etangs dès l'année scolaire 2016-2017.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

V. DECISIONS MUNICIPALES**Monsieur le Maire**

Nous avons fini avec l'ordre du jour du conseil municipal. Gwenaëlle nous présente les décisions municipales.

Madame VELOU

Décisions municipales n° 2016.09 et 2016.12 du 14 juin 2016 et 2016.17 du 14 septembre 2016 :

Suite à l'incendie déclaré dans le local du gymnase Victor Hugo le 14 décembre 2013, il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 28 134,19 € représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre.

Décision municipale n° 2016.10 du 14 juin 2016 :

Un dégât des eaux est survenu sur le réseau de chauffage de la bibliothèque André Joly le 16 septembre 2015, endommageant le parquet. Le montant des dommages s'élève à 8 381,18 €, un premier versement de 7 203,06 € a été effectué le 12 décembre 2015 par la SMACL. Il est décidé d'accepter le versement de 1 178,12 € de la SMACL représentant le règlement après travaux et sur justificatif.

Décision municipale n° 2016.11 du 13 juin 2016 :

A compter du 1^{er} juillet 2016, la Régie de recettes pour la perception du produit de la vente de matériels réformés mis aux enchères sur Internet est étendue à la vente de produits et matériels réformés vendus de gré à gré.

Décisions municipales n° 2016.13 du 6 juillet 2016 et n°2016.20 du 28 septembre 2016 :

Un incendie a été provoqué dans le souterrain situé Avenue Duchesne le 5 janvier 2016. Le montant du règlement de ce sinistre a été arrêté à 7 576,05 € selon le rapport d'expertise. Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 3 576,06 € représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre, déduction faite de la franchise.

Décisions municipales n° 2016.14 du 11 juillet 2016 et n°2016.15 du 29 août 2016 :

Le conducteur d'un véhicule a percuté et endommagé la clôture du parc de la Grande Terre le 22 mai 2014. Le montant de la remise en état s'élève à 2 830,44 €. Il est décidé d'accepter de notre assureur SMACL la somme de 2 330,44 € représentant le règlement du sinistre suite à l'obtention partielle du recours.

Décision municipale n° 2016.16 du 2 septembre 2016 :

La régie de recettes des sports est étendue à l'encaissement du prix de remplacement des émetteurs du nouveau portail d'accès au stade Duchesne par les responsables d'associations et du prix de remplacement des clés des gymnases Jules Ferry et Victor Hugo. Un compte de dépôt au trésor est ouvert pour cette régie. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 600 € maximum par mois. Le fonds de caisse permanent est fixé à 50 €.

Décision municipale n° 2016.18 du 14 septembre 2016 :

Le conducteur d'un véhicule a percuté et endommagé le lampadaire face au 180 Avenue Jean Moulin le 30 juin 2016. Le montant de la remise en état s'élève à 1 607,04 €. Il est décidé d'accepter de MATMUT la somme de 1 106,34 € représentant le règlement du sinistre suite à l'obtention partielle du recours.

Décision municipale n° 2016.19 du 27 septembre 2016 :

Le conducteur d'un véhicule percuté et endommagé le lampadaire face au 37 Allée de la forêt le 17 juillet 2016 Le montant de la remise en état s'élève à 5 161,54 €. Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 487,67 € représentant le règlement du sinistre, déduction faite de la franchise et de la vétusté.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Gwenaëlle. Nous allons maintenant passer aux interventions diverses, la vie locale et les sujets qui peuvent intervenir.

Je voudrais commencer en faisant le point des discussions avec le préfet des Yvelines sur la question des centres d'accueil de personnes migrantes. C'est un sujet qui a agité un certain nombre de personnes, et je voudrais essayer de faire rapidement le point dessus. Nous avons été informés les uns et les autres départs par un tweet d'un journaliste, une information qui est venue de manière un peu spontanée, de la création de ce que ce tweet appelait deux camps, l'un à Louveciennes et l'autre à Rocquencourt. Avec les maires des communes concernées, avec les élus de la communauté d'agglomérations de Versailles Grand Parc, nous avons donc rencontré le préfet des Yvelines le 23 septembre, pour obtenir un certain nombre d'explications complémentaires. Il y a eu ensuite une seconde réunion le 14 octobre avec les mêmes élus, les maires des Loges-en-Josas, de Rocquencourt, du Chesnay, de Louveciennes, de Versailles, de La Celle-Saint-Cloud, deux parlementaires : Madame Marie-Annick Duchêne et Pierre Lequiller, le président de la communauté de Saint-Germain et des Boucles de Seine, et un représentant de Guyancourt.

Le 23 septembre, pour que les choses soient précises, le préfet nous a indiqué qu'il envisageait et réfléchissait en même temps à la création de ce que l'on appelle des CAO, des Centres d'Accueil et d'Orientation, l'un pour des mises à l'abri humanitaire de personnes migrantes pour une durée d'un à deux mois non reconductible à Rocquencourt, et également la création de places pérennes pour des personnes migrantes dans des constructions non durables à Villevert. Il nous a précisé que ce projet s'inscrivait dans un cadre beaucoup plus vaste, élaboré par le préfet de région, Monsieur Jean-François Carencu, qui visait à évacuer les « camps » installés à Paris, en répartissant des personnes migrantes sur Paris et dans les différents départements franciliens.

Compte tenu des places existantes dans les Yvelines et du nombre de places supplémentaires à créer sur l'ensemble des départements : Paris, Seine-Saint-Denis, Essonne, Hauts-de-Seine, Yvelines et Seine-et-Marne, le préfet nous a d'abord indiqué le 23 septembre qu'il cherchait de l'ordre de 300 places supplémentaires sur l'ensemble du département, dont une centaine de places sur le plateau de Villevert à Louveciennes. Sur cette proposition, et je dirais dans le contexte global de cette problématique, j'ai exprimé, avec les maires et les élus, dès le 23 septembre, d'abord une protestation sur l'absence de concertation (Il est vrai que l'information nous était parvenue par un tweet, ce qui est tout de même anormal s'agissant d'un sujet de cette importance ; le préfet aurait dû nous informer, ce qu'il n'avait pas fait), puis une opposition sur un projet mal déterminé, mal défini, concernant en particulier le site de Villevert, dont vous savez qu'il est de 23 hectares, qu'il ne dispose pas d'infrastructures nécessaires, qu'il présente des risques de pollution, qu'il est isolé et dangereux, qu'il est donc de ce fait-là totalement inapproprié pour le sujet auquel il était destiné.

C'est la raison pour laquelle, dès le 23 septembre et dans les jours suivants, nous avons demandé au préfet d'engager une vraie concertation, non seulement avec les maires des communes concernées, mais également avec les parlementaires, les intercommunalités concernées, et avec le Conseil départemental pour trouver des solutions alternatives à ce qui nous a paru une mauvaise solution, celle de « camps », c'est-à-dire de centres accueillant une centaine, voire plusieurs centaines de personnes livrées à elles-mêmes, ne disposant pas des structures d'accompagnement, d'aide à l'insertion, etc. Notre position a été extrêmement précise, déterminée et ferme.

Il y a eu une manifestation sur le site de Villevert à laquelle j'ai pris part avec Pierre Lequiller, le député des Yvelines, François de Mazières, député, des conseillers départementaux, les maires. Puis, nous avons eu une deuxième réunion avec le préfet.

Je m'arrête pour faire une parenthèse pour dire que sur ce sujet qui touche à l'ordre public et à la tranquillité publique, à aucun moment nous ne devons oublier notre responsabilité d'accueil. Nous avons en France une tradition d'accueil, le droit d'asile doit être respecté et c'est un point très important que certains n'ont pas bien compris. Je voudrais également vous rappeler qu'à La Celle Saint-Cloud nous avons accueilli, dès l'année dernière, plusieurs familles de réfugiés de Syrie et d'Irak, que nous avons mis en place une action d'accompagnement, d'alphabétisation, d'aide à l'insertion, conduite en lien étroit avec les associations concernées, les professionnels de l'insertion et les paroisses qui souhaitaient intervenir. C'est en réalité une action sur mesure que nous avons engagée, qui porte aujourd'hui ses fruits pour les quelques dizaines de personnes et familles qui ont été intégrés.

J'en viens maintenant à l'étape actuelle, c'est-à-dire la réunion que nous avons eue avec le préfet des Yvelines, celle du 14 octobre, et je voudrais vous renvoyer au communiqué rendu public par le préfet des Yvelines intitulé : « Point du 14 octobre 2016 de Monsieur le préfet sur l'accueil des migrants dans les Yvelines ». Je voudrais vous le lire, ce communiqué est court, mais fait le point de manière très détaillée :

« Serge Morvan, préfet des Yvelines, a présidé ce matin en préfecture un groupe de travail et d'échange avec les élus des Yvelines concernés, les parlementaires (Pierre Léquiller, François de Mazières, Marie-Annick Duchêne, sénateur), les présidents d'intercommunalités, les maires (dont moi-même), sur l'accueil des migrants dans les Yvelines et sur la méthode à mettre en œuvre collectivement pour examiner les projets de création de sites destinés à héberger les migrants. Il convient de rappeler que l'Île-de-France n'est pas concernée par l'accueil des migrants de Calais. Afin de leur assurer un accueil digne et en même temps dans des conditions acceptables par tous, la création de places stables doit être privilégiée, lorsque c'est possible, à la mobilisation de places temporaires d'urgence d'un à deux mois. Le préfet des Yvelines rappelle qu'aucune décision n'a été prise à ce stade pour les sites envisageables ». Depuis vendredi dernier, il n'y a pas eu de nouveau, aucune décision n'a encore été prise. « Afin de garantir une répartition équilibrée des places d'hébergement indispensables, il a été proposé d'examiner la création de 5 à 6 sites d'une capacité de 50 à 60 personnes maximum pour chaque lieu sur l'ensemble du département. La mobilisation de bâtiments publics est privilégiée à la recherche de terrains pour l'installation de modulaires. Il est proposé d'identifier en priorité les sites appartenant à l'État ou à ses opérateurs, puis les bâtiments vacants, et éventuellement, en dernier recours, les terrains disponibles. Le choix des implantations doit être élaboré dans la plus large concertation possible avec les élus, il doit tenir compte, d'une part, des hébergements déjà existants dans les communes, et d'autre part des observations des élus quant au projet évoqué. L'ensemble des participants à la concertation s'est exprimé en faveur d'une répartition territoriale équilibrée dans l'implantation d'unités de tailles raisonnables. La création de 300 places supplémentaires doit être effective au mois de novembre prochain (dit le préfet), les lieux d'implantation à examiner précisément le seront à l'initiative des services de l'État comme des élus lors d'une toute prochaine réunion qui se tiendra dans les meilleurs délais, et au plus tard d'ici à la fin du mois d'octobre, pour que les décisions entrent en vigueur dès le mois de novembre 2016 ».

Voilà le point de la situation à ce jour par le préfet des Yvelines. C'est un point équilibré, dans ce communiqué il écarte des regroupements qui ne seraient pas à taille humaine en soulignant la nécessité de limiter à 50 personnes les regroupements. J'ai la faiblesse de penser que 50 c'est encore trop, il faut trouver de plus petits regroupements de l'ordre de 20, 30 ou 40 personnes.

En deuxième lieu, les installations et implantations ne devront pas avoir lieu sur des terrains disponibles, mais dans des bâtiments de l'État existants. Cela est important afin que nous disposions d'infrastructures, et l'État en dispose. Il faut que l'accueil de ces personnes se fasse de façon digne, c'est indispensable. La dignité sera d'autant plus assurée que ces personnes seront dans des locaux en dur et durables pour le temps de l'examen de leur demande de droit d'asile. Je voudrais tout de même rappeler qu'il s'agit là de demandeurs de droit d'asile, ce ne sont pas ce que

l'on appelle les migrants économiques clandestins, cela n'a rien à voir. Rappelez-vous qu'à ce moment même, vous avez des Syriens venant d'Alep alors sous les bombes ; cela a un sens humain il faut donc regarder cela avec beaucoup d'attention.

De petits regroupements et un équilibre sur le département des Yvelines, c'était ce que nous avons demandé. Éviter des concentrations, notamment autour de Rocquencourt et de Villevert, qui auraient été excessivement défavorables, à la fois pour les communes, les collectivités, la tranquillité et l'ordre publics respectables et qu'il faut respecter, et en même temps pour la dignité des personnes. Voilà ce que je voulais vous dire à ce stade. Évidemment, les décisions sont encore à prendre, le préfet doit nous réunir d'ici la fin du mois d'octobre, c'est-à-dire dans les tout prochains jours, bien entendu vous serez tenu informés des développements qui pourront intervenir d'ici là, en tout cas lors de cette réunion.

Monsieur DASSÉ

Merci. Je commencerai par un petit détail, dans un souci d'apaisement sans doute, vous avez omis une phrase dans le communiqué du préfet qui indiquait, je cite : « Il convient enfin de préciser que les réquisitions ne sont pas exclues en cas d'urgence ».

Monsieur le Maire

Je ne suis pas sûr qu'il soit déterminé à conserver le principe de la réquisition, c'est pour cela que je ne l'ai pas lu.

Monsieur DASSÉ

D'accord, mais cela figure dans son communiqué. Nous sommes animés par une volonté de ne pas caricaturer ce sujet, qui a des dimensions humaines essentielles, et vous avez rappelé notre histoire et certaines de nos valeurs qui nous poussent à être une terre d'asile. Nous souhaitons en même temps ne pas être, ni dans une approche complètement à la « bisounours », en quelque sorte, ni dans une approche dure et caricaturale. À partir de là, cela suppose d'être lucide et responsable dans nos prises de position, et je pense que nous partageons quasiment tous cette approche-là.

Monsieur le Maire, vous nous avez fait part des propositions du préfet, c'est-à-dire d'imaginer 5 à 6 centres accueillants 50 à 60 personnes, même si l'on peut convenir, et vous l'avez dit, que c'est déjà beaucoup, notamment dès lors que ce sont des hommes seuls et non pas des familles.

Quelques questions tout d'abord et quelques propositions. À partir du moment où le préfet propose ces 5 à 6 centres répartis sur l'ensemble du département, est-ce que potentiellement, si cela ne se réalise pas, les camps de Rocquencourt et de Villevert seraient toujours d'actualité ? Seconde question : par rapport à cette recherche de 5 ou 6 centres d'accueil, quelles sont vos propositions, Monsieur le Maire, que vous entendez faire au préfet au titre de notre commune ?

Si l'hypothèse Villevert se confirmait malheureusement, est-ce que ce ne serait pas l'occasion de mettre en œuvre, pour prévenir les problèmes d'insécurité relevés dans un certain nombre de communes qui accueillent déjà des migrants (squats, cambriolages, etc.), une véritable police municipale, avec un nombre d'agents raisonnable, voire même de poser la question aux Cellois dans le cadre d'un référendum d'initiative locale, par rapport à la dépense publique engagée ?

Monsieur le Maire

C'est illégal.

Monsieur DASSÉ

Je rappelle que nous sommes, dans le périmètre, l'une des rares communes à ne pas disposer d'une police municipale. Est-ce que ce ne serait pas l'occasion de demander un renforcement des

effectifs de Police nationale ? Je rappelle, c'est une anecdote qui a son importance mais qui n'a rien à voir avec les migrants, qu'il y a eu la semaine dernière une vague de cambriolages au cœur de la Châtaigneraie, allée centrale, quatre cambriolages, la police a mis trente minutes pour intervenir et n'a donc pas pu interpeller les auteurs.

Si Villevert devait se confirmer, ce que nous ne souhaitons pas, qu'en serait-il en matière d'accompagnement sanitaire, d'apprentissage du français ? Nous sommes obligés d'anticiper les choses, nous n'allons pas attendre d'être devant les difficultés, la Police municipale est une façon d'anticiper. Toujours sur cette thématique d'éventuel accueil de migrants, je pense que nous souhaitons tous travailler ensemble sur ce dossier, au-delà de nos clivages, de nos divergences. Je pense que c'est un sujet suffisamment important, notamment du point de vue humain et du point de vue quotidien, pour que nous puissions tous travailler ensemble et être étroitement tous associés à ce dossier. Je vous remercie.

Monsieur BLANCHARD

La, Monsieur DASSÉ, je suis choqué par votre attitude. Vous prétendez ouvrir un débat lucide et responsable et vous développez là une sorte d'argumentation de haine que je trouve réellement dégoûtante par les termes que vous utilisez : vous avez parlé de camps.

Monsieur DASSÉ

C'est le préfet qui a parlé de camps en septembre.

Monsieur le Maire

Le préfet n'a jamais parlé de camps.

Monsieur BLANCHARD

Ce sont des centres d'accueil et j'ajoute également qu'il ne s'agit pas de migrants, mais de réfugiés ou de personnes qui sont en train de demander le statut de réfugiés.

Ensuite, vous avez parlé de squats et de cambriolages. Tous les gens qui témoignent de la manière dont ont été créés des centres d'accueil de réfugiés disent que les voisins ne savent même pas qu'ils sont là. Cela se passe très bien, ce sont des gens qui veulent être intégrés, qui ne demandent même pas qu'on les aide mais qui attendent simplement d'avoir un statut, qui ont envie de vivre avec nous dans notre pays dans les meilleures conditions, et vous êtes en train de nous les présenter comme une espèce de hordes barbares qui débarquent dans notre pays, je suis très choqué.

Nous avons été nombreux, parce que nous sommes heureusement assez nombreux dans cette commune et dans les communes voisines, à être choqués de cette opposition à la proposition de Villevert, qui était au départ une opposition à avoir une population de réfugiés qui arriveraient dans nos parages, alors que nous voyons un tas d'exemples de communes qui ont accueilli dans les meilleures conditions. Vous citez l'accueil d'un certain nombre de familles à La Celle-Saint-Cloud, tout cela se passe très bien, ce sont des gens très bien et nous ne sommes pas du tout dans l'espèce d'apocalypse que vous êtes en train d'essayer de nous présenter. J'ajoute en plus que les problèmes migratoires sont devant nous, il ne faut pas oublier que la population de l'Afrique va augmenter de près d'1 milliard de personnes dans les trente années à venir, et que c'est quelque chose qui sera très difficile à absorber pour ce continent-là et qui pourra créer une migration autrement plus importante qu'aujourd'hui.

Je m'étais promis de répondre de façon moins emportée à votre intervention, Monsieur le Maire. Vous avez tout de même eu des termes qui m'ont un peu titillé lorsque vous avez parlé de personnes livrées à elles-mêmes. Ce n'est absolument pas le cas, lorsqu'il y a création de centres d'accueil c'est sous l'égide d'associations reconnues qui font normalement bien leur travail, même si

nous savons qu'il y a des cas où cela n'est pas fait parfaitement. Sur la notion de tranquillité publique, je ne suis pas non plus d'accord avec vous Monsieur le Maire, il n'y a pas de problèmes de cet ordre.

Je ne voudrais pas, lorsque l'on dit non à Villevert ou au site de l'INRIA (et il y a de meilleures solutions à proposer), que ce soit une manière d'éluider la question et de la repousser en disant : « pas dans mon jardin », comme le faisait Madame Thatcher, on reporte cela plus loin et l'on s'arrange pour avoir le moins possible cette prise en charge qui arrive derrière. Nous pouvons discuter sur le seuil de concentration, comme vous le disiez, à 50 personnes, ce qui me paraît peu. Concernant les bâtiments en dur, nous voyons ce qui a été créé dans le 16^e, je sais bien que le sujet est autrement plus polémique que chez nous, mais les bâtiments qui ont été construits dans le 16^e en bordure du bois de Boulogne sont de très beaux bâtiments, même si certains ont voulu y mettre le feu avant même qu'on les utilise. Je pense qu'il faut apaiser le débat, c'est un petit problème, quelques centaines de personnes à accueillir. Je connais une commune au moins de 1 500 habitants qui va accueillir 30 réfugiés avec plaisir, nous pouvons faire la même chose ici.

Monsieur DASSÉ

Juste une précision par rapport à ce que dit Monsieur Blanchard qui indique qu'il est choqué par les propos que j'ai pu tenir. Les notions de squats et de cambriolages que j'ai évoquées sont des constats qui ont été faits dans les communes qui accueillent un nombre significatif de migrants. Ensuite, comme je vous l'ai indiqué, je ne demande qu'une chose : avoir tort. Pour cela, mieux vaut anticiper les choses, les accompagner du point de vue sanitaire, linguistique, social. Le mot d'ordre est juste d'être lucide, objectif et d'anticiper.

Monsieur le Maire

Monsieur DASSÉ, vous terminez sur une note très *soft*, mais vous avez écrit des choses extrêmement condamnables. Lorsque vous dites : « Risques associés à l'arrivée de 300 ou 500 migrants, en Allemagne : 69 000 crimes et délits ont été commis par des migrants durant le seul premier trimestre 2016. S'agissant des villes françaises qui accueillent des migrants, les principaux faits délictueux relevés sont : des squats de maisons et d'immeubles, des vols, cambriolages, des vols avec violence, des agressions sexuelles... ». On a envie de dire « STOP ! ». Sur ces chiffres que vous nous sortez, il y a eu une analyse très intéressante faite par Le Monde qui dit : « D'où viennent ces chiffres ? Depuis quelques jours, à partir d'un site (...), l'extrême-droite française relaye à l'envi une statistique alarmiste sur les migrants et sur la criminalité outre-Rhin. Mais ce chiffre est souvent jeté dans le débat sans explication ni contextualisation. Cette information qui circule en France depuis quelques jours... », et que vous relayez « ...a connu un parcours tortueux. La plupart des sites français qui la reprennent l'ont lue dans des médias britanniques, notamment dans le tabloïd *Daily Express* proche des conservateurs. (...) Ces chiffres sont-ils exacts ? Ce sont d'abord des délits très mineurs... », et non pas ceux que vous rappelez, en plus il faut les rapporter à une population élevée. « Ces chiffres doivent être mis en perspective, rapportés à l'augmentation colossale d'arrivants, notamment en Allemagne. La hausse de la criminalité chez les migrants reste donc minime, ce que souligne d'ailleurs le cabinet BKA. Il faut replacer ce chiffre de faits de délinquance attribués à des migrants par rapport à ceux de la délinquance générale, aussi bien en France qu'en Allemagne ».

Attention à l'amalgame qui est destructeur. Les gens qui veulent s'amuser à diviser nos sociétés en créant des occasions de mettre le feu aux poudres, pas forcément vous Monsieur DASSÉ, sont condamnables. Ce n'est pas aujourd'hui, dans une société difficile, fracturée, qu'il faut remettre de l'huile sur le feu en disant des mensonges. Je ne parle pas pour vous Monsieur DASSÉ, vous êtes peut-être un peu plus prudent, mais attention, dans cette époque. Je peux vous dire que j'ai participé à une manifestation, j'étais à la tribune et il y a des choses que je n'oserais pas répéter.

Madame DELAIGUE

Je suis totalement en phase avec ce qu'a dit Monsieur Blanchard, heureusement parce que j'avais vraiment les tripes retournées par tout ce qui s'est passé, je crois que Sylvie d'Esteve est là pour le savoir. Je voudrais tout de même dire qu'heureusement dans nos communes il y a des gens généreux, magnifiques, et en particulier une association qui s'est créée : « Accueil réfugiés 78 », je vous invite à la découvrir et si possible même à les aider. Merci.

Madame DOMINICI

Je voudrais juste revenir sur les chiffres qui ont été évoqués. Celui des 69 000 délits est correct, mais 45 000 ont été commis, les autres n'ont été que des tentatives. Sur les 45 000, comme Olivier l'a déjà dit, ce sont des délits minimes, par exemple la fraude, cela signifie que ce sont des réfugiés qui, par faute de moyens, n'ont pas payé leur trajet dans les transports publics.

Ces chiffres sont sortis parce que les Allemands se posent les mêmes questions sur la sécurité que les Français, c'est un rapport sur la sécurité du pays commandité par le Ministère de l'intérieur. Ils ont fait des sondages suivant les délits et les nationalités qui les ont commis, les Syriens en sont responsables pour 1,6 %, et sur le 1,2 million de réfugiés arrivés en Allemagne, ils ont constaté qu'en général ils ne sont pas plus criminels que les Allemands. Puisque les Allemands ne sont pas plus criminels que les Français, je ne crois pas qu'il y ait trop de souci à se faire.

Monsieur DASSÉ

Merci à Birgit Dominici de nous avoir éclairés sur la structure de ces chiffres qui viennent donc des autorités allemandes. Monsieur le Maire, j'ai bien entendu vos réactions, encore une fois il ne s'agit pas de polémiquer sur ce sujet mais de le traiter de façon efficace. Nous serions donc heureux de prendre connaissance de vos propositions sur ce sujet. Merci.

Monsieur le Maire

Nous allons maintenant passer à d'autres sujets, notamment des informations sur la vie locale. Sophie sur la rentrée ?

Madame TRINIAC

Globalement, la rentrée s'est bien passée, nous accueillons environ 2 006 élèves dans les écoles de la ville (Je dis « environ » parce que depuis la rentrée nous avons des arrivées et des départs), dont 1 271 en élémentaire et les autres en maternelle.

Nous avons accueilli une nouvelle directrice à la maternelle Pasteur, Madame Matamoros qui vient de Bougival.

Nous avons des fréquentations sur le périscolaire encore en augmentation cette année, avec 90 % des enfants qui fréquentent les restaurants scolaires, avec des pointes à 97, voire 98 % certains jours sur plusieurs sites. Sur l'accueil du périscolaire, comme Monsieur Soudry a pu le dire, nous parlions de la création de nouvelles places avec l'ouverture de l'ancien bâtiment CPAM qui accueille le mercredi après-midi environ 70 enfants.

Monsieur le Maire

Merci Sophie.

Monsieur FORGET

En ce qui concerne l'APEDIX qui, comme vous le savez est l'association qui gère notamment l'IME du Pré d'Orient mais aussi d'autres établissements, notamment à Versailles, nous avons tenu une assemblée générale de cette association le 9 septembre qui a entériné la fusion avec une autre

association qui s'appelle l'IES qui a son siège à Trappes, qui est proche, à la fois de la ville de Trappes mais aussi de la communauté d'agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines. C'est une association importante, pas autant que certaines associations de ce secteur médico-social, qui fusionnera à compter du 1^{er} janvier 2017 avec l'APEDIX, qui permettra, d'abord d'étoffer l'offre qu'avait l'AIES qui ne disposait pas d'un IME du type de celui du Pré d'Orient, et également au nouvel ensemble, à la fois de répondre à une volonté forte de la tutelle de l'ARS, d'avoir moins d'interlocuteurs et d'avoir des associations mieux structurées. C'est un renforcement de la structure puisque la nouvelle association aura un siège social que n'avait pas l'APEDIX, une Direction générale, une capacité en termes de ressources humaines, de supports juridiques, et une capacité à répondre aux appels d'offres.

C'est un nouveau chemin pour cette activité, dans le sens positif de son renforcement et de sa pérennité, puisque l'IME du Pré d'Orient demeure avec l'appui que vous connaissez que lui apporte la ville qui est propriétaire du Pré d'Orient.

Madame NAPOLY

Juste un petit mot pour vous inviter et vous rappeler l'exposition préparée par Le Souvenir Français comme en 2014 et 2015. Cette année évoquera l'année 1916 de la Grande guerre, et notamment avec toute une partie sur les Cellois décédés en 1916, et une partie sur les événements de cette année-là dans la Grande guerre. L'exposition aura lieu dans le hall ouest, réalisé par Le Souvenir Français, aidé par le service des archives. Dans le cadre de cette exposition, dont le vernissage aura lieu le 4 novembre, l'association « Il était une fois La Celle-Saint-Cloud » proposera une conférence sur La Celle-Saint-Cloud avec le côté des civils : « La vie à La Celle-Saint-Cloud pendant la Grande guerre », qui aura lieu ici même le samedi 12 novembre.

Monsieur BARATON

Les étangs de Beauregard sont dans un état lamentable, surtout celui le plus haut. Beaucoup de gens s'inquiètent, et étant donné qu'ils sont sur le territoire de la commune, êtes-vous intervenus auprès de la Ville de Paris pour que l'on revienne à une situation à peu près correcte parce que nous sommes à la limite du sanitaire ?

Nous lisons attentivement vos éditoriaux, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Vous avez raison, c'est une très bonne idée.

Monsieur BARATON

Nous les lisons toujours, Monsieur le Maire, comme vous lisez également très attentivement nos tribunes, et au mois de septembre nous avons dit que cet été, comme d'habitude, il n'y avait pas grand-chose à La Celle-Saint-Cloud, et vous aviez pré-répondu que cela était dû aux raisons de sécurité liées aux attentats qui faisaient que vous aviez dû supprimer des événements. J'aimerais bien savoir lesquels.

Une dernière chose qui touche le technique : Avenue Pescatore de gros travaux ont été faits cet été, esthétiquement c'est très beau, il faut dire qu'il y en a quand même pour 250 000 €, je regrette tout de même que la circulation ait été bloquée pendant un mois et demi. Ce qui m'inquiète beaucoup plus, c'est qu'actuellement il faut tout de même savoir que ce n'est pas fini, loin de là, puisque vous avez des grillages qui protègent certaines pierres qui ne tiennent pas. J'aimerais savoir à quel moment cela sera fini.

Monsieur le Maire

Sur les événements de l'été, je voudrais tout de même vous rappeler, Monsieur Baraton, que le 14 juillet il y a eu un attentat à Nice ; je ne vais pas vous rappeler le nombre de victimes. Ce qui s'est passé après, c'est que le préfet a mis en place un dispositif de sécurité maximum nous demandant de justifier et de présenter chaque événement. C'est la raison pour laquelle nous avons dû modifier un certain nombre d'événements. Je donne des exemples : le cinéma en plein air, la journée des associations qui a lieu à un endroit qui n'était pas prévu. Au mois de juillet il s'est passé quelque chose en France, il a fallu en tenir compte de manière tout à fait logique.

Monsieur SCHNELL

Concernant Pescatore, les travaux de la ville sont pratiquement terminés, il reste quelques marquages à renforcer pour la piste cyclable. Il y a effectivement ce mur qui porte les bornes qui portent les chaînes, qui n'est pas en bon état. Il appartient au ministère, les travaux ne vont donc pas être financés par la ville. Nous sommes en discussion avec le ministère qui va certainement faire quelque chose pour voir dans quelle mesure ils peuvent remettre en état le mur. Nous avons effectivement mis du grillage à poules pour protéger, que quelqu'un ne vienne pas prendre des pierres à l'endroit où elles sont. Les travaux sont en discussion, des devis sont en cours, il faut prendre le temps nécessaire pour le faire.

Le coût de la réalisation est de 190 000 €, largement subventionné pour 80 %.

Monsieur le Maire

Par rapport aux chiffres annoncés par Monsieur Baraton ?

Monsieur SCHNELL

Il a dit 250 000 €, c'est 190 000, moins les subventions. Ce montant est TTC pour la piste cyclable, il y a aussi une reprise du carrefour avec le plateau surélevé qui est un surcoût mais cela ne fait pas 250 000.

Monsieur FRANQUET

Sur les étangs de Beauregard, il y a eu deux alertes successives sur l'étang de Béchevet puisque vous parlez de celui-là. La première c'était des poissons, des brèmes morts. Vous savez que cet étang est essentiellement alimenté par l'usine de Louveciennes qui nous fournit en eau potable, et ce sont des eaux issues des opérations de nettoyage des filtres. L'eau rejetée est de qualité contrôlée et tout à fait acceptable, dans le cadre d'une convention signée il y a bien longtemps avec la Ville de Paris, puisque nous sommes sur son territoire.

Dans la nouvelle DSP de fourniture de l'eau au niveau du SMGSEVES, nous avons négocié une clause supplémentaire, de façon à ce que ce contrôle soit renforcé, d'une part, mais également pour que la quantité d'eau soit suffisante. Il ne suffit pas d'avoir de l'eau de qualité rejetée, mais s'il n'y en a pas suffisamment, elle verdit, comme cela est arrivé il y a deux étés je crois, où l'étang s'est retrouvé eutrophisé, c'est-à-dire un manque d'oxygène et du vert en surface. L'usine de Louveciennes fournit en quantité suffisante, va même encore un peu augmenter ses quantités et la rendre plus régulière. Vous savez que nous sommes en train de terminer un complément à l'usine pour décarbonater l'eau, c'est-à-dire l'adoucir.

J'en profite pour dire que l'eau va commencer à être adoucie, pour tous les utilisateurs fournis par l'usine de Louveciennes, à partir du premier trimestre 2017, et progressivement sur à peu près un mois. Le titre de dureté de l'eau va passer de 35 environ à 20, qui est l'optimum. Une information a commencé à être diffusée à tous les niveaux, de façon à prévenir les gens. Auparavant, nous avons déjà prévenu de l'arrivée prochaine de cette eau adoucie, de façon à ce que les gens n'achètent pas d'adoucisseurs qui deviendraient inutiles, mais l'information sera plus ciblée de façon à avertir

ceux qui ont déjà un adoucisseur, voire pour les lave-vaisselle par exemple, de régler différemment leurs appareils.

Je reviens au problème de l'étang : enquête faite, l'usine n'y était pour rien dans le problème des poissons morts, c'était très vraisemblablement les eaux de ruissellement de la Nationale 186, l'une des grilles d'évacuation de cette eau est au niveau de Pacha club, vous avez pu constater que le revêtement du sol et la peinture ont été refaits récemment. Tout ceci draine quelques hydrocarbures qui se sont malheureusement retrouvées dans l'étang, puisqu'il y a un défaut de filtrage de ces eaux-là, ce qui est un problème que nous allons essayer de régler avec l'État.

Deuxième problème qu'il y a eu également : le niveau a monté, vous avez pu voir les berges inondées, ce qui est tout de même moins grave. Cela était dû à un mauvais réglage des opérateurs de la Ville de Paris qui gère cet étang, qui ont mal réglé les vannes. Cet étang s'écoule dans un tuyau qui mène ensuite à l'étang de Beauregard qui se déverse dans un autre tuyau menant à la Seine. S'il y a eu un mauvais réglage, ce qui a été le cas, le niveau a pu augmenter excessivement, mais cela est désormais réglé.

Monsieur le Maire

Merci Jacques.

Monsieur SCHNELL

Ce qui n'a peut-être pas facilité le problème également, c'est qu'il n'y avait plus personne pour réellement gérer le bois de Beauregard. Depuis peu, l'ingénieur forestier qui s'occupe du bois de Boulogne pour la mairie de Paris, s'occupe également du bois de Beauregard. Je l'ai rencontré la semaine dernière, nous avons listé un certain nombre de points et un certain nombre d'actions.

Monsieur DASSÉ

Trois petits points qui ne seront pas très longs, rassurez-vous. Premier point : Monsieur le Maire, vous êtes-vous associé au recours en justice d'un certain nombre d'élus de Paris et de communes de banlieue contre la piétonnisation des voix sur berge rive droite ?

Deuxième question : un rapport de la Cour des Comptes du 11 octobre dernier, au sujet des finances publiques locales a tout un chapitre qui s'intitule : « La gestion de la Fonction publique territoriale : un levier de maîtrise budgétaire ». Vous en avez sans doute entendu parler puisque la presse s'en est fait l'écho, dans ce chapitre il est évoqué la difficulté pour une proportion significative des fonctionnaires territoriaux, de ne pas revenir à 35 heures de travail hebdomadaire effectif, et un problème d'absentéisme, notamment depuis la suppression du délai de carence qui permet l'indemnisation. Est-ce que, pour notre mairie, au niveau des agents municipaux, vous constatez également ce type de problème : durée effective du travail et regain d'absentéisme ? Ou pas du tout ?

Dernier point, je reviens un instant, non pas directement sur les migrants rassurez-vous, mais sur notre tribune pour le numéro de novembre qui traite de ce sujet. Nous avons demandé à votre directeur de la communication, Monsieur PAUPORTE, d'avoir la possibilité, en fonction de l'évolution de l'actualité, de modifier cette tribune, il nous a été répondu que nous ne pouvions le faire que dans un délai de trois jours, ce qui correspond à une disposition de notre règlement intérieur. Par rapport à ce qu'il nous indique, nous avons constaté que dans la tribune du groupe majoritaire du numéro d'octobre, il était fait référence à ce qui s'est déroulé et ce qui s'est dit lors des journées du patrimoine qui se sont déroulées les 17 et 18 septembre, c'est-à-dire bien après ce délai de trois jours. Nous souhaiterions simplement avoir la possibilité d'adapter notre tribune par rapport à l'actualité récente, et notamment le dispositif annoncé ou évoqué par le préfet. Merci.

Monsieur le Maire

Je ne savais pas qu'il y avait un recours en justice de contre la piétonnisation, et vous savez, franchement ce n'est pas un recours en justice qui aura un effet. Je n'en vois pas l'intérêt, sauf à dépenser des frais d'avocat. Se joindre à un recours qui est déjà fait, j'imagine, par des élus de Paris, par la Présidente du Conseil régional, je n'en vois pas tellement l'intérêt. Nous allons suivre cela avec intérêt.

Sur la tribune, nous appliquons le règlement intérieur qui est appliqué par tout le monde.

Madame NAPOLY

Compte tenu de notre système d'impression, il nous arrive très fréquemment d'écrire au passé des événements futurs, c'est une possibilité. En plus, cette tribune-là était facile à écrire puisque nous avons rencontré les services du ministère pour faire un vrai point. Cela nous semblait important de rappeler l'ensemble des progrès qui avaient pu être effectués ces derniers temps.

Monsieur le Maire

Il y a un exemple précis : l'éditorial que vous lisez avec beaucoup d'intérêt Monsieur Baraton, je l'ai écrit il y a déjà une semaine, et j'ai dit que le conseil municipal avait adopté le PLU. C'est peut-être un futur antérieur.

Autre question ou intervention ?

Madame DELAIGUE

J'ai une question et une information. La question concerne le stationnement Avenue des étangs. J'ai vu qu'il y avait tout un tas de panneaux, j'imagine donc qu'il va y avoir des travaux, peut-être pour fabriquer des parkings, je n'en sais rien, mais en ce moment c'est vraiment très dense et je pense qu'il y a beaucoup de gens qui doivent se garer beaucoup plus loin, ou en amont ou en aval.

L'information concerne la parution d'un film produit pour le compte d'Amnesty International sur de l'escrime artistique. Cela devrait être un très beau film tous publics.

Une intervenante

C'est une pièce de théâtre, ce n'est pas un film.

Madame DELAIGUE

Oui, c'est une pièce de théâtre, pardon : « Les lames sur Seine », c'est de l'escrime artistique. C'est tous publics, les enfants sont les bienvenus, seront joués « Le bossu » et d'autres pièces. Merci.

Monsieur SCHNELL

Il va y avoir des travaux importants sur l'Allée Victor Hugo puisque nous allons la refaire ainsi que le parking près du gymnase en novembre. Il est vrai que c'est un peu tôt, je vais vérifier pourquoi cela est déjà en place.

Monsieur MICHEL

Je vais m'exprimer un peu, je serais le dernier comme d'habitude. Je suis un peu las de ces fins de conseils où Monsieur DASSÉ se permet certaines choses. Vous nous parlez de lucidité, Monsieur DASSÉ, je pense qu'il serait intéressant, pour les futures tribunes que vous en ayez un peu plus, cela vous éviterait d'avoir à revenir dessus.

*